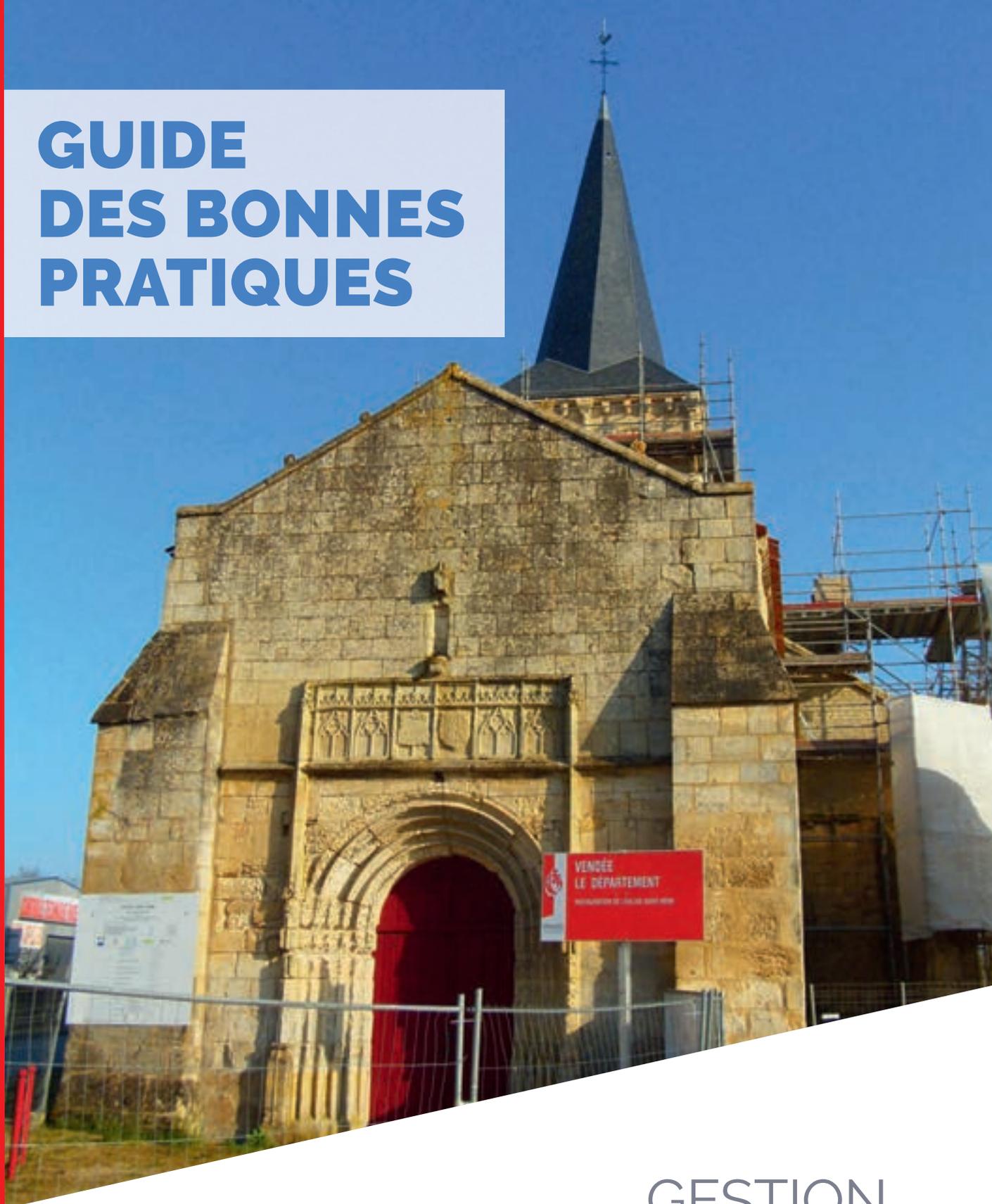


GUIDE DES BONNES PRATIQUES



GESTION DES ÉDIFICES RELIGIEUX ET DE LEUR MOBILIER



VENDEE
LE DÉPARTEMENT



Partout dans nos villes, nos villages et nos paysages, nous retrouvons des témoignages de notre Histoire, et plus particulièrement des édifices religieux. Il s'agit de notre héritage et les Vendéens y sont très attachés car il contribue à la qualité de notre cadre de vie.

En plus d'être préservé pour les générations futures, ce patrimoine religieux doit aussi être valorisé et animé pour rester vivant et dévoiler ses trésors artistiques et architecturaux.

Là où partout ailleurs la tentation est forte de rogner, réduire, voire supprimer le budget dévolu au patrimoine, le Département de la Vendée a décidé de maintenir ses programmes d'aides en faveur des diagnostics sanitaires, des travaux de restauration des édifices et pour la préservation des objets mobiliers d'art sacré (pièces d'orfèvrerie, tableaux, bannières, statues...).

C'est pour vous accompagner au quotidien dans vos projets de restauration que le Département a souhaité publier ce guide recensant toutes les bonnes pratiques à adopter. Vous y trouverez de nombreuses informations sur l'entretien des édifices religieux, les travaux, l'accessibilité, la surveillance de la charpente, du clocher et des voûtes, les règles de sécurité ou bien encore la préservation des peintures murales et des vitraux...

Préserver ce qui fait l'originalité et donc la richesse des communes de Vendée sera toujours l'une des priorités du Département de la Vendée.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce guide.

Alain LEBOEUF
Président du Conseil départemental de Vendée

Fiche d'identité de l'église p. 5

1

Le cadre de gestion de l'église p. 7

Qui en est propriétaire ? Qui en a l'usage ? p. 8

La protection Monument historique p. 9

Faire des travaux sur l'église p. 10

Faire des travaux sur un objet p. 11

Financer les travaux p. 12

Rappel des procédures pour l'église p. 13

Rappel des procédures pour un objet p. 14

Les partenaires de la commune p. 15

2

L'entretien du bâti p. 17

Décrire mon église p. 18

La règle d'or : l'entretien p. 22

Travaux ou diagnostic sanitaire ? p. 24

L'église et ses abords p. 26

Fiches thématiques pour l'entretien du bâti p. 28

1. Couverture et zinguerie p. 28

2. Charpente, clocher et beffroi p. 30

3. Maçonneries extérieures : pierre de taille et brique p. 32

4. Maçonneries extérieures : enduits et joints p. 34

5. Maçonneries intérieures : murs, plafonds et voûtes p. 36

6. Peintures murales et décors peints p. 38

7. Sols, planchers et estrades p. 40

8. Menuiseries p. 42

9. Vitraux p. 44

10. Chauffage, électricité et sécurité incendie p. 46

3

La préservation des objets p. 47

Repérer les objets mobiliers de l'église p. 49

Modèle de fiche de repérage p. 50

Assurer le suivi des objets p. 51

La sacristie p. 52

Fiches thématiques pour la préservation du mobilier p. 53

11. Le mobilier en bois p. 53

12. L'orfèvrerie p. 54

13. La sculpture p. 56

14. La peinture p. 58

15. Les textiles p. 60

16. Les arts graphiques p. 62

17. Les orgues et les harmoniums p. 63

18. Les cloches p. 66

19. La ferronnerie

A REMPLIR
PAR LE
PROPRIÉTAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉGLISE

Nom de l'église.....

Renseignée par..... fonction..... le.....

Adresse

COMMUNE de propriétaire.....

Commune déléguée (pour les communes nouvelles).....

PÉRIODES de construction/restauration

Médiévale (X^e-XV^e s.) Moderne (XVI^e- XVIII^e s.) XIX^e-XX^e s.

Années de construction, si connues

Architecte, si connu,

ARCHITECTURE

Romane Gothique Renaissance Classique
 Néo-romane Néo-gothique Néo-byzantine Mixte

PROTECTION DE L'ÉGLISE au titre des Monuments historiques (MH)

Classée MH en..... Inscrite MH en..... Abords d'un autre MH Site patrimonial remarquable (SPR)

PROTECTION D'OBJETS rattachés à l'immeuble au titre des Monuments historiques (MH)

Présence d'objets classés ou inscrits MH dans l'édifice Oui Non

Principaux suivis : études ou travaux sur l'édifice

Diagnostic sanitaire, réalisé en

Diagnostic accessibilité handicap, réalisé en

Derniers travaux importants, réalisés en

Catalogue des objets, réalisé en

Dernier récolement quinquennal des objets MH*, réalisé en

Date	Etat global (bon, moyen, mauvais)	Besoin de travaux d'entretien (lesquels)	Besoin de gros travaux (lesquels)
..... / / 20.....			
..... / / 20.....			
..... / / 20.....			
..... / / 20.....			

A REMPLIR
PAR LE
PROPRIÉTAIRE

COORDONNEES du prêtre affectataire à la date du

Monsieur l'abbé
Paroisse de
Adresse presbytère
Commune.....
Tél. Mail

COORDONNEES du prêtre affectataire à la date du

Monsieur l'abbé
Paroisse de
Adresse presbytère
Commune.....
Tél. Mail

1

LE CADRE DE GESTION DE L'ÉGLISE





QUI EST PROPRIÉTAIRE DE L'ÉGLISE ? QUI EN A L'USAGE ?

LA COMMUNE EST PROPRIÉTAIRE

Les communes sont propriétaires des églises paroissiales et de leurs différents biens meubles présents lors des inventaires réalisés en 1906 à la suite de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905.

Ces biens meubles et immeubles relèvent du domaine public de la commune du fait qu'ils concourent au service public du culte.

Les communes et donc les maires ont la responsabilité :

- de leur conservation : entretien, restauration,
- de leur affectation à l'usage du culte,
- de la sécurité et accessibilité des usagers.

Pendant, la commune ne peut pas participer au financement du culte.



Les édifices culturels et le mobilier des églises postérieurs à 1905 sont la propriété des associations culturelles ou diocésaines qui les ont construits ou acquis. Les communes ne peuvent pas financer leur entretien et leur restauration.

LE CLERGÉ EST AFFECTATAIRE

Le curé de la paroisse, dit prêtre affectataire, dispose de l'usage exclusif de l'église et du mobilier religieux qui lui sont affectés. Il jouit en quelque sorte des droits d'un locataire sur les biens immeubles et meubles mis à sa disposition. Il peut autoriser d'autres usages (concerts, conférences, expositions, visites...) dans le respect des règles de sécurité des publics définies par le maire et par la législation des ERP (Etablissements Recevant du Public).

Il peut organiser après consultation de la commission diocésaine d'Art sacré, la disposition spatiale du mobilier liturgique au sein de l'église.

Cependant, il ne peut pas détruire, jeter, déplacer dans une autre commune, ou vendre le mobilier appartenant à la commune (antérieur à 1905) de l'église qu'il dessert.

LA CONCERTATION : UNE RELATION A CULTIVER

La gestion des églises et de leur mobilier doit se faire dans une concertation étroite entre le propriétaire, le maire, et l'affectataire, le curé, dans le respect de leurs attributions et devoirs respectifs définis par le cadre légal.

Ils peuvent bénéficier de l'accompagnement des services juridiques et techniques du diocèse, du département de la Vendée, de l'État (CRMH, CAO) pour traiter de questions particulières relatives à l'usage.



LA PROTECTION MONUMENT HISTORIQUE

LES PROTECTIONS JURIDIQUES DU PATRIMOINE EN FRANCE

Certaines églises et certains objets ont été recensés comme patrimoine d'intérêt et bénéficient d'une protection juridique de l'Etat (Code du patrimoine). Meubles ou immeubles, ils sont dits **protégés au titre des Monuments historiques** avec une déclinaison à deux niveaux :

- **Le classement**, par arrêté ministériel, pour les biens d'intérêt national,
- **L'inscription**, par arrêté préfectoral, pour les biens d'intérêt régional.

La protection des immeubles peut être totale ou partielle.

Les parties extérieures d'un immeuble et son sous-sol peuvent être également concernés par d'autres protections à caractère patrimonial, regroupées sous le terme d'espaces protégés :

- **Au titre du code du patrimoine :**
 - S'il est dans le rayon de 500 m autour d'un Monument historique ou dans un périmètre délimité des abords (PDA),
 - S'il est dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA),
 - S'il est dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (SPR).
- **Au titre du code de l'urbanisme :**
 - S'il est repéré dans le plan local d'urbanisme (PLU) au titre de la loi Paysage.
- **Au titre du code de l'environnement :**
 - S'il est situé dans un site naturel classé ou inscrit.

COMMENT CONNAÎTRE LES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE ?

L'Etat met à disposition sur Internet des bases de données nationales informatisées pour connaître les monuments et espaces protégés :

- Site « **Plate-forme Ouverte du Patrimoine** » (POP), adresse : <https://www.pop.culture.gouv.fr/>

Elle intègre plusieurs bases de données patrimoniales dont :

- **la base Mérimée** : pour les immeubles classés, inscrits ou repérés,
- **la base Palissy** : pour les objets classés, inscrits ou repérés.



Attention ! Malgré la recherche d'exhaustivité, des lacunes peuvent subsister dans la plateforme POP.

- Site « **Atlas des Patrimoines** », adresse : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/> pour les espaces protégés.

La commune est destinataire des arrêtés de protection récents concernant les biens meubles et immeubles dont elle est propriétaire. Pour les protections anciennes (depuis 1840), les arrêtés peuvent être conservés dans les archives de la préfecture.

Les services du patrimoine de l'Etat à la DRAC Pays de la Loire (CRMH et SRA) et en Vendée (CAOA et ABF), et ceux du département de la Vendée sont à disposition pour préciser les protections.



FAIRE DES TRAVAUX SUR L'ÉGLISE

Pour sa bonne conservation, une église a besoin de travaux d'entretien récurrents et parfois de travaux de restauration plus importants.

Il convient en premier lieu de vérifier si l'église est :

- classée ou inscrite Monument historique,
- située en espace protégé,
- ou ne bénéficie d'aucune mesure de protection.

L'ÉGLISE EST UN MONUMENT HISTORIQUE

Pour une église protégée au titre des Monuments historiques, **une autorisation de travaux est à demander** pour tout projet de restauration, modification, intervention.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- 1 - Une concertation préalable avec les services de l'Etat** en charge du contrôle scientifique et technique pour préciser les orientations du projet :
Contact : **UDAP de la Vendée** - service des architectes des Bâtiments de France (ABF) - qui fait le lien avec la conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) de la DRAC.
- 2 - La définition technique des travaux** par un architecte qualifié (architecte du patrimoine), et des entreprises compétentes,
- 3 - Une demande d'autorisation de travaux sur Monuments historiques :**
 - a. Pour les immeubles classés : grâce au formulaire Cerfa spécial N° 15459 02 accompagné des pièces de dossiers demandées (délais d'instruction maximum 6 mois),
 - b. Pour les immeubles inscrits : par une déclaration pour les travaux ne nécessitant pas d'autorisation au titre de l'urbanisme, ou par le dépôt d'une autorisation d'urbanisme auprès des services instructeurs de la collectivité (déclaration préalable ou permis de construire) pour les autres travaux (délais d'instruction maximum 4 mois).
- 4 - Les travaux doivent être autorisés** avant tout commencement d'exécution.

L'ÉGLISE N'EST PAS UN MONUMENT HISTORIQUE

Pour les églises non protégées Monuments historiques ni situées en espace protégé, le dépôt d'une autorisation d'urbanisme est nécessaire selon la nature des travaux (permis de construire, de démolir, déclaration préalable). La procédure de demande est identique à celle qui s'applique aux autres constructions.

Pour définir les travaux ou conduire des travaux complexes ou faisant appel à plusieurs corps d'état, il est conseillé de recourir à la prestation d'un maître d'œuvre qualifié (architecte, architecte du patrimoine ou maître d'œuvre spécialisé).





FAIRE DES TRAVAUX SUR UN OBJET

Il convient en premier lieu de vérifier si l'objet concerné est :

- classé ou inscrit Monument historique,
- ou s'il ne bénéficie d'aucune mesure de protection.

L'OBJET EST MONUMENT HISTORIQUE

Si l'objet est protégé au titre des Monuments historiques, **une autorisation est à demander pour** tout projet de restauration, modification, intervention, déplacement :

LES ÉTAPES À SUIVRE

- 1 - Une concertation préalable avec les services de l'Etat** en charge du contrôle scientifique et technique pour préciser les orientations du projet :
Contact : **la conservation des Antiquités et Objets d'Art** (CAOA) relevant de la conservation régionale des Monuments historiques de la DRAC.
- 2 - La définition technique des travaux** par des conservateurs-restaurateurs ou des entreprises spécialisées,
- 3 - Une demande d'autorisation de travaux sur Monuments historiques :**
Par le formulaire Cerfa spécial N° 15459 02 accompagné des pièces de dossiers demandées (délais d'instruction maximum 6 mois),
- 4 - Les travaux doivent être autorisés** avant tout commencement d'exécution.

L'OBJET N'EST PAS MONUMENT HISTORIQUE

Pour l'objet ne bénéficiant pas de protection, le propriétaire est libre d'engager des travaux en concertation avec l'affectataire qui en a l'usage.

Cependant l'absence de protection ne signifie pas l'absence d'intérêt patrimonial.

La conservation des Antiquités et Objets d'Art peut également apporter des conseils sur le mode d'intervention et sur les compétences à mobiliser.

Il est conseillé pour définir les travaux ou conduire des travaux complexes de recourir aux prestations de conservateurs-restaurateurs ou entreprises spécialisées.





FINANCER LES PROJETS DE RESTAURATION

Le conseil départemental de la Vendée, en partenariat avec le CAUE 85 et l'UDAP 85, propose aux communes un accompagnement gratuit pour préciser les aspects techniques, administratifs et financiers des projets de restauration des édifices religieux protégés ou non Monuments historiques.

DES SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DES ÉDIFICES PROTÉGÉS MONUMENTS HISTORIQUES

Pour soutenir la qualité des travaux attendus sur les objets ou immeubles Monuments historiques, les propriétaires peuvent bénéficier d'aides financières de :

- L'État,
 - par les services de la DRAC des Pays de la Loire, au titre du patrimoine demandé par le même Cerfa N° 15459 02, pour tous les édifices protégés,
 - par les préfetures, au titre des dotations (DETR et DSIL) pour les monuments inscrits.
- Le conseil régional des Pays de la Loire, service du patrimoine,
- Le conseil départemental de la Vendée, service patrimoine et archéologie,
- Le financement privé par le mécénat culturel grâce aux fondations reconnues d'utilité publique (principe de défiscalisation des dons ; exemple : Fondation du Patrimoine) ou le mécénat participatif via les plateformes de collectes de fonds.

Chaque partenaire dispose de ses propres règlements, critères d'éligibilité et taux de subventions.

DES SUBVENTIONS POUR SOUTENIR LA QUALITÉ DES TRAVAUX SUR LES ÉDIFICES RELIGIEUX NON PROTÉGÉS

Considérant que les églises non protégées relèvent également du patrimoine vendéen, le conseil départemental de la Vendée propose **des programmes particuliers de financements pour les édifices religieux**.

Il complète les dispositifs de :

- L'État, par les préfetures, au titre des dotations (DETR et DSIL),
- Le conseil régional des Pays de la Loire, service du patrimoine,
- Le financement privé par le mécénat culturel grâce aux fondations reconnues d'utilité publique (principe de défiscalisation des dons ; exemple : Fondation du Patrimoine), le mécénat participatif via les plateformes de collectes de fonds, ou le mécénat de compétences, par la mise à disposition de moyens humains et matériels. Chaque partenaire dispose de ses propres règlements, critères d'éligibilité et taux de subventions.

DES AIDES ÉGALEMENT POUR LES OBJETS

Des aides financières sont mobilisables pour la restauration des objets mobiliers auprès :

- du conseil départemental de la Vendée, service patrimoine et archéologie, pour les objets protégés MH et pour certains objets non protégés sur avis de la conservation des Antiquités et Objets d'Art,
- de l'État par les services de la DRAC des Pays de la Loire, pour les objets protégés MH uniquement,
- des fondations reconnues d'utilité publique (principe de défiscalisation des dons ; exemple : Fondation du Patrimoine) ou des plateformes de collectes de fonds.



Les programmes d'aides à la restauration ne sont pas détaillés dans ce guide car ils sont susceptibles d'évoluer. Les maîtres d'ouvrage doivent se rapprocher des différents partenaires pour connaître les programmes et les taux en vigueur.

RAPPEL DES PROCÉDURES POUR L'ÉGLISE



QUESTIONS PRÉALABLES

- Immeuble ou objet ?
- Propriété communale (= antérieure à 1905) ou d'une association culturelle ?
- Protégé au titre des Monuments historiques ou non ?



TRAVAUX D'ENTRETIEN OU DE RESTAURATION DES ÉGLISES

Les travaux ont vocation à maintenir les immeubles bâtis en bon état, à en permettre un usage normal ou à en prévenir toute dégradation notamment par le traitement préventif de leur matériau selon leur nature. Ils ne doivent pas en modifier la morphologie (forme, dessin, couleur), ni la nature, l'aspect ou l'agencement.

CONSEILS OU PRESCRIPTIONS EN AMONT

Veiller à informer la CDAS de l'intention de travaux si ceux-ci sont susceptibles d'affecter la pratique du culte (aménagement du chœur, création de mobilier) et garder contact jusqu'à l'achèvement du projet. En amont du projet, la commune peut bénéficier d'un accompagnement spécifique : une visite est organisée en présence de l'ABF si l'église est protégée ou de l'architecte-consultant du CAUE si elle ne l'est pas.

OBJECTIF : évaluer l'état global de l'édifice, déterminer et prioriser les travaux nécessaires, puis préciser au cas par cas les étapes du projet et les aides financières mobilisables.

Plus d'information : service patrimoine et archéologie du département de la Vendée 02 28 85 86 60.



ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ BUDGÉTAIRE



Au préalable, la commune doit définir sa capacité d'investissement : quelle somme est-elle prête à mettre dans les prochaines années pour entretenir et/ou restaurer son église ?



PRÉPARATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION



ÉGLISE MH

Informer l'architecte des Bâtiments de France.



Consulter des entreprises spécialisées.



Transmettre une demande à l'UDAP 85 pour avis avant transmission par leurs soins à la CRMH des Pays de la Loire. La demande d'autorisation pour travaux d'entretien est concomitante avec la demande de subvention.



Faire des demandes de subventions auprès des autres instances potentielles (État, région, département) et lancer une campagne de mécénat culturel (exemple : Fondation du Patrimoine).

ÉGLISE NON PROTÉGÉE

Consulter des entreprises spécialisées.



Transmettre une demande de subvention auprès du conseil départemental de la Vendée, qui sollicitera l'avis technique du CAUE 85 sur les travaux envisagés.



Faire des demandes de subventions auprès des autres instances potentielles (État, région) et lancer une campagne de mécénat culturel (exemple : Fondation du Patrimoine).



AUTORISATIONS, EXÉCUTION ET ACHÈVEMENT DES TRAVAUX



Attendre l'autorisation de la DRAC des Pays de la Loire et la notification des subventions pour effectuer les travaux.



Lorsque les travaux sont achevés, solliciter le versement des aides.

Attendre la notification des subventions pour effectuer les travaux.



Lorsque les travaux sont achevés, solliciter le versement des aides.



Important : les étapes sont différentes pour les campagnes de travaux faisant suite à un diagnostic. Ces programmes importants nécessitent le recours à un maître d'œuvre qualifié et, pour les Monuments historiques, des autorisations spécifiques.

RAPPEL DES PROCÉDURES POUR UN OBJET



RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS

Conformément à la charte de Venise de 1964 : « *La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument [ou de l'objet] et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse.* »

CONSEILS EN AMONT ET RÉCOLEMENT QUINQUENNAL

Pour identifier les objets nécessitant une restauration, la commune peut solliciter la conservation des Antiquités et Objets d'Art pour une visite-conseil consacrée aux œuvres conservées dans l'église et la sacristie. Lorsque des objets sont protégés, la CAO A organise tous les 5 ans leur récolement légal obligatoire en présence du curé affectataire et du maire, ou leur représentant.

OBJECTIF : vérifier la présence et l'état global des objets, examiner leurs conditions de conservation et, si besoin, préciser les modalités de restauration.

Plus d'information : CAO A de la Vendée 02 28 85 86 60.



Pour toute question complémentaire sur l'aménagement liturgique des lieux de culte, la commune peut contacter la Commission diocésaine d'Art sacré (CDAS) de la Vendée.



PRÉPARATION DU PROJET ET DEMANDE(S) DE SUBVENTION



OBJET MH

Informez la CAO A de la Vendée.



Consultez des conservateurs-restaurateurs ou des artisans spécialisés.



Transmettez une demande à la CAO A de la Vendée pour avis avant transmission par ses soins à la DRAC des Pays de la Loire. La demande d'autorisation est concomitante avec la demande de subvention (Cerfa n°15459*02).

Faites une demande de subventions auprès du conseil départemental de la Vendée et lancez une campagne de mécénat culturel (exemple : Fondation du Patrimoine).

OBJET NON PROTÉGÉ

Informez la CAO A de la Vendée pour savoir si le projet est éligible au programme d'aide en faveur des objets mobiliers, décoratifs et funéraires.



Consultez des conservateurs-restaurateurs ou des artisans spécialisés.



Faites une demande de subventions auprès du conseil départemental de la Vendée et lancez une campagne de mécénat culturel (exemple : Fondation du Patrimoine).



AUTORISATIONS ET EXÉCUTION DES INTERVENTIONS



Attendez l'autorisation de la DRAC des Pays de la Loire et la notification des subventions pour effectuer les interventions.



Sollicitez le versement des aides.

Attendez la notification des subventions pour effectuer les interventions.



Sollicitez le versement des aides.



LES PARTENAIRES DE LA COMMUNE

QUELS SONT LES PRINCIPAUX PARTENAIRES POUR UN PROJET DE RESTAURATION D'UNE ÉGLISE OU D'UN OBJET ?



- Architecte des Bâtiments de France (ABF) - **UDAP 85 - ÉTAT** :
Conseils en amont + contrôle scientifique et technique des travaux sur les édifices protégés Monuments historiques



- Conservation régionale des Monuments historiques - **DRAC - ÉTAT** :
Contrôle scientifique et technique des travaux + instruction des subventions pour les Monuments historiques (immeubles et objets)



- Conservation des Antiquités et Objets d'Art - **CAOA 85 - ÉTAT** :
Conseils en amont + contrôle scientifique et technique des travaux sur les objets mobiliers protégés ou non Monuments historiques



- Service patrimoine et archéologie - **DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE** :
Conseils sur tous les édifices religieux (travaux, étapes administratives, aides financières) + instruction des subventions pour le patrimoine (immeubles et objets)



- Service patrimoine - **RÉGION PAYS DE LA LOIRE** :
Instruction des subventions pour le patrimoine



- **CAUE 85** :
Conseils pour les travaux sur les édifices non protégés et sur l'aménagement bâti et paysager de leurs abords.



- **FONDATION DU PATRIMOINE** (ou autre fondation d'utilité publique) :
Financement participatif par le lancement de collecte de dons.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS :

État - Ministère de la Culture - DRAC des Pays de la Loire :

- **ABF. UDAP** (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine) de la Vendée.
31, rue Delille - CS 70759 - 85018 LA ROCHE-SUR-YON Cedex.
Tél : 02 53 89 73 00 / sdap.vendee@culture.gouv.fr
- **CRMH** (Conservation régionale des Monuments historiques). DRAC Pays de la Loire.
1 rue Stanislas Baudry - B.P. 63 518 - 44035 NANTES Cedex 1.
Tél : 02 40 14 23 00 / crmh.pays-de-la-loire@culture.gouv.fr
- **SRA** (Service régional de l'archéologie). DRAC Pays de la Loire.
1 rue Stanislas Baudry - B.P. 63 518 - 44035 NANTES Cedex 1.
Tél : 02 40 14 23 00 / sra.loire@culture.gouv.fr
- **CAOA** - Conservation des Antiquités et des Objets d'Art de la Vendée.
40, rue Maréchal Foch - 85923 LA ROCHE-SUR-YON cedex 9.
Tél : 02 28 85 86 60 / patrimoine@vendee.fr

État - Préfecture de la Vendée. Direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques.
29 rue Delille - 85000 LA ROCHE-SUR-YON.
Tél : 02 51 36 70 85 / pref-dotation@vendee.gouv.fr

Région Pays de la Loire. Direction de la culture, des sports et des associations - Service patrimoine.
Hôtel de Région. 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9.
Tél : 02 28 20 50 00 / @paysdelaloire.fr

Département de la Vendée. Direction de l'action culturelle - Service patrimoine et archéologie.
Hôtel du Département. 40, rue Maréchal Foch - 85923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9.
Tél : 02 28 85 86 60 / patrimoine@vendee.fr

CAUE 85

33, rue de l'Atlantique - 85000 LA ROCHE-SUR-YON.
Tél : 02 51 37 44 95 / caue85@caue85.com

Fondation du Patrimoine. Délégation de la Vendée.
110 rue de Frémur - 49000 ANGERS.
Tél : 02 41 39 48 98 / vendee@fondation-patrimoine.org

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Association des architectes du patrimoine (DSA et ACMH).
1 place du Trocadéro et du 11 Novembre - 75116 PARIS.
Tél : 07 89 67 13 27. Annuaire en ligne : <https://www.architectes-du-patrimoine.org>

Fédération française des conservateurs-restaurateurs.
21, rue d'Annam - 75020 PARIS. Tél : 06 95 20 25 02. Annuaire en ligne : <https://www.ffcr.fr/annuaire>

USAGE LITURGIQUE :

Prêtres affectataires.

Évêché, 30 place du Général Leclerc - 85400 LUÇON. Tél : 02 51 28 53 00. <https://egliseenvendee.fr>

CDAS (Commission diocésaine d'Art sacré).

Maison du diocèse. 62 rue Maréchal Joffre - CS 70249 - 85006 LA ROCHE-SUR-YON Cedex.
Tél : 02 51 44 15 37 / liturgie@diocese85.org

2

L'ENTRETIEN DU BÂTI

Le paysage patrimonial de la Vendée est caractérisé par ses nombreux édifices religieux, qui participent activement à l'attractivité du territoire.

De différentes époques et de différents styles architecturaux, ils constituent un patrimoine de proximité dont les éléments les plus remarquables bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques. Ils sont les témoins monumentaux de l'histoire religieuse et de l'histoire de l'art. Ils sont aussi un vecteur d'identité pour les populations des communes et, pour certains habitants, des lieux de cohésion sociale en raison de leur usage culturel. Grâce à leurs proportions et à leur monumentalité, ils demeurent des marqueurs paysagers et urbains structurants autour desquels les bourgs s'organisent.



DÉCRIRE MON ÉGLISE

LES STYLES LES PLUS RENCONTRÉS EN VENDÉE

Malgré plusieurs grandes périodes dévastatrices dues aux conflits des guerres de religions puis à la Révolution, la Vendée reste un département riche en édifices religieux.

Rares sont ceux qui présentent un style architectural unique : presque tous ont connu au fil des siècles des évolutions, des modifications ou des restaurations. Différents styles se sont succédés et ont cohabité : l'art roman puis l'art gothique au Moyen Âge et jusqu'au XVI^e siècle, puis le style Renaissance entre le XVI^e et le XVII^e siècle suivi du classicisme jusqu'à la Révolution. Viennent ensuite les mouvements du XIX^e siècle qui font référence aux styles des siècles passés ou s'inspirent de références internationales, et enfin l'architecture moderne et contemporaine au XX^e siècle.

ART ROMAN XI^e – XII^e SIÈCLES

Grandes caractéristiques :

- Baies étroites à arc en plein cintre,
- Voûte en berceau,
- Clocher massif de plan carré,
- Chevet avec abside semi-circulaire,
- Profusion de sculptures (portails, chapiteaux, modillons, etc.).



▲ Exemples d'édifices de style roman :
église Notre-Dame de Vouvant (©Mathilde Pubert) / Église Sainte-Eulalie de Benet

ART GOTHIQUE XII^e – XV^e SIÈCLES

Grandes caractéristiques :

- Édifices plus hauts et plus fins,
- Grandes ouvertures dotées de remplages et de vitraux,
- Baie à arc brisé surmonté parfois de gâble,
- Voûte sur croisée d'ogives,
- Apparition des arcs-boutants
- Décors spécifiques (crochets de feuillages, rosaces, etc.).



▲ Exemple d'édifice de style gothique :
église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte
(©Mathilde Pubert)

RENAISSANCE XV^e – XVII^e SIÈCLES

Grandes caractéristiques :

- Façade principale qui présente un axe de symétrie vertical,
- Redécouverte du langage architectural de l'Antiquité, dont frontons, colonnes et pilastres.

Style peu présent dans l'architecture religieuse en Vendée.



▲ Portail Renaissance sur la façade de l'église
Notre-Dame aux Epesses (©Patrick Durandet)



▲ Portail de l'église Saint-Martin-de-Vertou
à La Jonchère

ART ROMAN 1050 > 1250

ART GOTHIQUE 1200 > 1550

RENAISSANCE 1490 > 1600

MOUVEMENTS DU XIX^e SIÈCLE

Grandes caractéristiques :

- Renouveau de l'architecture religieuse en Vendée durant la 2^e moitié du XIX^e siècle : reconstruction ou modification des deux tiers des églises,
- Reprise du vocabulaire architectural des styles antérieurs (roman, gothique, classique) mais aussi créations inspirées de références plus internationales.



▲ Exemples d'édifices **néoromans** : églises Notre-Dame-de-l'Assomption des Brouzils et Saint-Mélaine au Tablier



▲ Exemples d'édifices **néogothiques** : église Saint-Hilaire de Soullans et détail de l'église Notre-Dame de l'Assomption à Challans



▲ Exemples d'édifices **néoclassiques** : église Saint-Louis de La Roche-sur-Yon et église Saint-Hilaire de Montaigu-Vendée



▲ Exemples d'édifices **romano-byzantin** : église Saint-Martin de Saint-Martin-des-Tilleuls Sainte-Croix de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ((c) Alexandre Lamoureux - OT Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie) (©Patrick Durandet)

CLASSICISME XVII^e – XVIII^e SIÈCLES

Grandes caractéristiques :

- Régularité des façades,
- Symétrie qui prime dans la composition,
- Continuité de la Renaissance et de l'utilisation du vocabulaire antique (frontons, entablements, colonnes, pilastres, ...).



▲ Eglise des Carmes devenue chapelle Notre-Dame-de-Lorette à Sèvremont



▲ Eglise Saint-Hilaire aux Sables d'Olonne

STYLES MODERNE ET CONTEMPORAIN

Grandes caractéristiques :

- Principes fondamentaux : fonctionnalisme et rationalisme,
- De nouvelles formes architecturales sont permises grâce à l'évolution des techniques et à l'utilisation de nouveaux matériaux (béton, métal, ...).



▲ Exemple de style moderne « Art Déco » : église Saint-Louis du Sableau à Chaillé-Les Marais



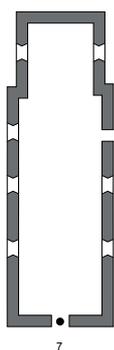
▲ Exemples d'architecture contemporaine : église Notre-Dame-de-l'Assomption de Vix et chapelle Sainte-Thérèse à La Faut-sur-Mer



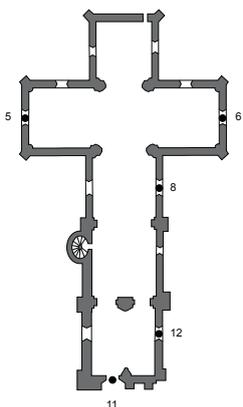
LES PLANS DES ÉGLISES

S'il existe quelques grandes typologies de plan masse pour les édifices religieux, chaque monument est unique dans ses proportions, ses adaptations au terrain et ses ajouts successifs.

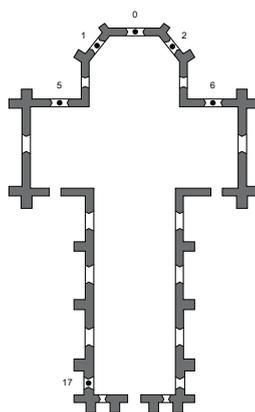
EXEMPLES D'ÉGLISES À NEF UNIQUE :



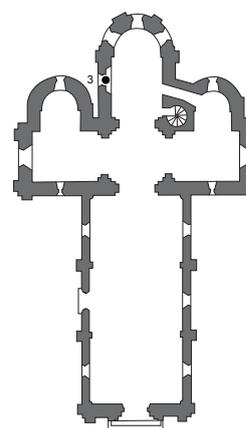
Plan longitudinal à La Jaudonnière



Plan en croix latine à chevet plat à Saint-Juire-Champgillon

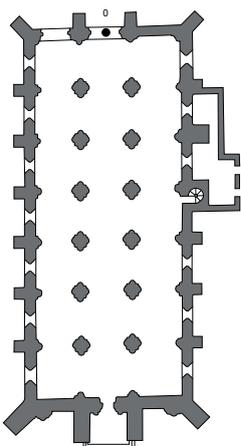


Plan en croix latine à chevet à pans coupés aux Landes-Genusson

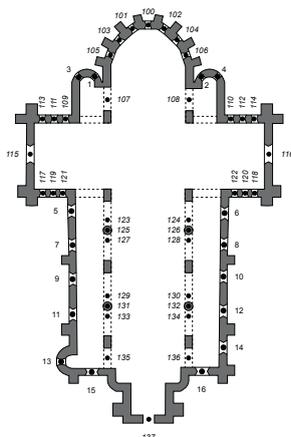


Plan en croix latine à chevet ou à abside et chapelles échelonnées à Aubigny-Les Clouzeaux

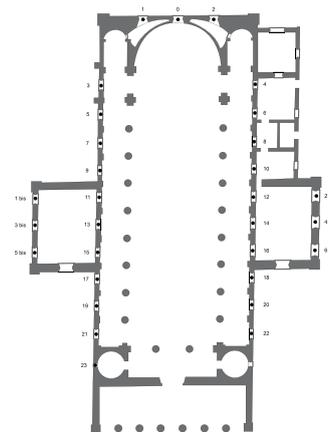
EXEMPLES D'ÉGLISES À NEF SÉPARÉE PAR DES TRAVÉES :



Plan longitudinal à 3 travées à Benet

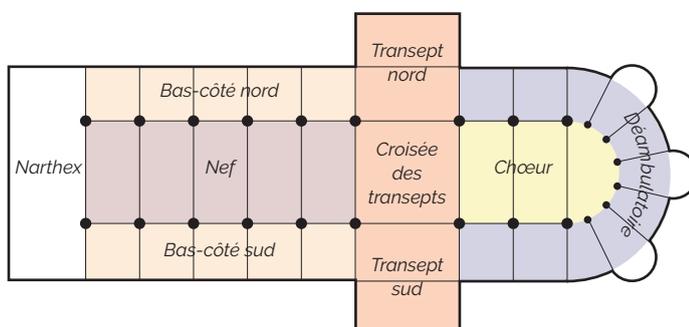


Plan en croix latine à 3 travées aux Lucs-sur-Boulogne



Plan basilical à 3 travées à La Roche-sur-Yon (Saint-Louis)

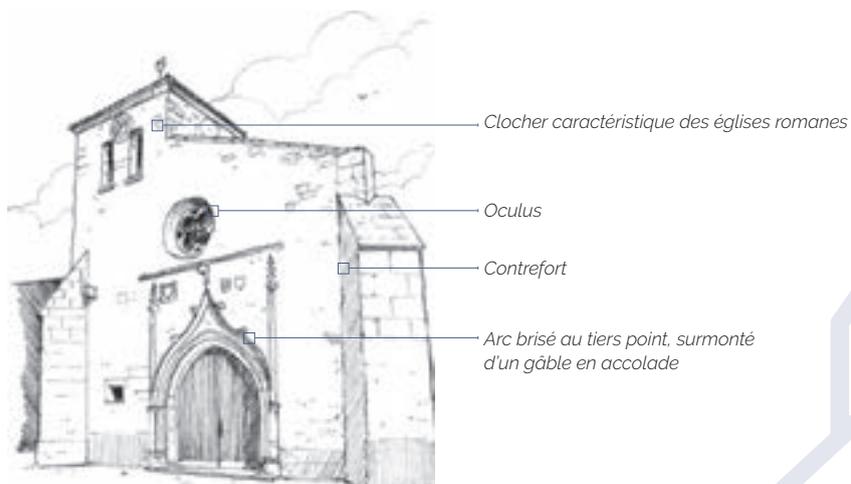
ÉLÉMENTS DE VOCABULAIRE



Éléments de vocabulaire d'architecture médiévale :

- 1 - Fleuron
- 2 - Crochets
- 3 - Galbe à accolade
- 4 - Voussure
- 5 - Contrefort
- 6 - Pinnacle
- 7 - Embrasement à ressauts
- 8 - Feuillure à accolade dans linteau

Portail de l'église de Saint-Paul-en-Pareds et ancien portail de l'église de Beaurepaire, XV^e siècle (©) dessin Jean-Pierre Arcile



Église Saint Médard, X^e, XI^e, XV^e siècles et 1715, Mervent (©) dessin Jean-Pierre Arcile



LA RÈGLE D'OR : L'ENTRETIEN

L'église a besoin d'un entretien régulier. Exposés au soleil, à la pluie et aux vents, les matériaux se détériorent et des soins constants peuvent en prolonger la durée de vie.

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES DE L'ENTRETIEN GÉNÉRAL D'UNE ÉGLISE

1 - L'INSPECTION PÉRIODIQUE

L'inspection a pour objectif d'examiner en détail le monument dans son intégralité, intérieur et extérieur, de repérer les désordres éventuels et de programmer les réparations mineures.

2 - LE NETTOYAGE INTÉRIEUR



Le nettoyage intérieur participe pleinement de la conservation préventive de l'édifice et de son mobilier. Il permet de signaler rapidement un problème : fuite d'eau, présence d'insectes ou de rongeurs, altération d'un élément constructif, etc.

- Effectuer l'entretien des sols à sec, à l'aspirateur de préférence, éventuellement avec une serpillière humide s'il s'agit d'un carrelage,
- Eviter les nettoyages à grandes eaux qui nuisent aux maçonneries,
- Nettoyer dans l'idéal deux fois par an les gouttières et les descentes d'eau pluviales pour éviter les infiltrations,
- Prévoir un nettoyage annuel des espaces de stockage, de la sacristie, des escaliers menant au clocher et des combles.

3 - LE DÉMOUSSAGE EXTÉRIEUR

Les lichens « patinent » les édifices et ne portent pas atteinte aux matériaux. Leur suppression n'est donc pas indispensable à la préservation du bâtiment. En revanche, les mousses sont nocives pour les enduits et les scellements des couvertures, car elles se nourrissent des mortiers et bloquent l'humidité. Elles peuvent aussi boucher les gouttières et les descentes d'eau pluviales.

- Procéder à un démoissage manuel régulier (1 fois par an) par brossage. Eviter les produits fongicides, sauf l'eau de chaux, fongicide naturel qui consolide la pierre.



Pas de nettoyage à haute pression sur du bâti ancien ! Cette technique, adaptée aux enduits pleins en ciment, fragilise les enduits à la chaux et les pierres de taille : elle creuse voire délite les joints, elle gorge d'eau les maçonneries et altère le calcin des pierres. Elle provoque aussi la perte irréversible des informations archéologiques telles que les traces de badigeons ou d'outils de tailleurs de pierre.



Les encrassements plus importants (croûtes noires, pollution, algues vertes ...) nécessitent l'avis d'un architecte spécialisé, qui pourra prescrire le traitement adapté.

4 - L'AÉRATION

Il faut veiller à aérer quotidiennement les églises car l'aération permet d'évacuer l'humidité de l'air.



Des solutions existent pour améliorer la ventilation intérieure d'une église, telle que la pose de grilles d'aération sur les portes ou les verrières, mais chaque édifice est unique et chaque cas doit être étudié par un architecte ou une entreprise spécialisée.





5 - LES INTERVENTIONS RÉGULIÈRES D'ENTRETIEN

Une partie des interventions régulières d'entretien peut être réalisée en interne lorsque la commune dispose d'agents techniques. Le respect des techniques et matériaux traditionnels sont la clé des interventions réussies, qui doivent rester discrètes et réversibles.

Quelques exemples d'interventions :

- Replacer les tuiles ou ardoises cassées ou ayant glissées,
- Supprimer la végétation sur les maçonneries,
- Effectuer des petits rejointoiements au mortier traditionnel chaux-sable (pas de ciment ni de mortier prêt à l'emploi),
- Remastiquer les fenêtres de la sacristie,
- Repeindre les menuiseries.



6 - LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Les églises sont des établissements recevant du public (ERP) de type V. Afin de limiter tout risque d'incendie, la législation impose aux communes propriétaires :

- de contrôler la conformité des systèmes électriques et de chauffage (coupure extérieure et contrôle régulier de l'installation),
- d'entretenir annuellement les extincteurs et les BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité).

Il convient également de vérifier périodiquement le dégagement des issues de secours et l'absence d'objet d'intérêt patrimonial à proximité du tableau électrique, des cierges et des luminaires.



Les églises doivent faire l'objet de visites périodiques par la commission communale de sécurité, au minimum tous les 5 ans.



L'anticipation budgétaire est primordiale pour l'entretien des édifices religieux. Il est vivement préconisé de :

- Réserver un budget annuel d'entretien afin d'éviter de lourds programmes de restauration,
- Favoriser les contrats annuels de maintenance pour les opérations plus techniques telles que le contrôle de la couverture et le nettoyage des gouttières et descentes d'eaux pluviales.



Le service patrimoine du département et le CAUE de la Vendée proposent aux mairies des visites techniques gratuites des édifices religieux non protégés. Leurs préconisations sont transmises aux communes sous forme d'un compte rendu, avec des conseils pour le montage du projet et la liste des aides financières mobilisables.



TRAVAUX OU DIAGNOSTIC SANITAIRE ?

Lorsque l'édifice présente des pathologies plus lourdes, deux solutions s'offrent alors à la commune.

1 - LES PATHOLOGIES SONT SIMPLES ET LOCALISÉES : PROGRAMMER DES TRAVAUX

Des entreprises spécialisées dans la restauration du bâti ancien doivent être mises en concurrence. Les interventions doivent être réalisées dans le respect des savoir-faire et des matériaux traditionnels, à spécifier dans les devis.

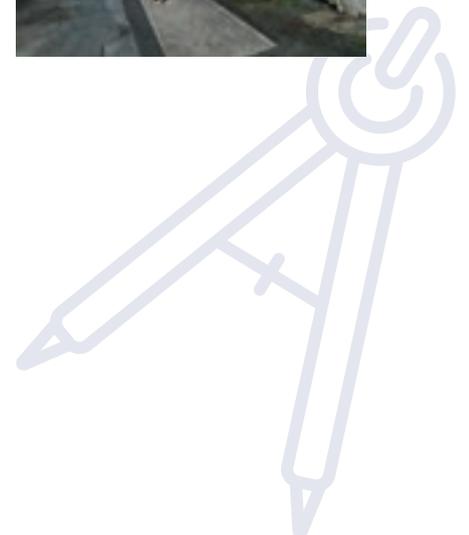
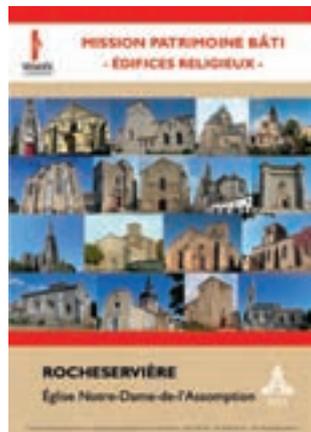
La commune peut recourir à un maître d'œuvre spécialisé en bâti ancien pour coordonner les travaux et en assurer le suivi technique.



Sur un immeuble protégé, il appartient au propriétaire de se rapprocher des services de l'État en charge des Monuments historiques (DRAC des Pays de la Loire) avant toute intervention de réparation ou de restauration. Le recours à une maîtrise d'œuvre peut être prescrit dans certains cas. Tous les travaux s'exécuteront sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat, dont le principal interlocuteur est l'architecte des Bâtiments de France.



En partenariat avec le CAUE 85 et l'UDAP 85, le service patrimoine et archéologie du département propose un accompagnement des communes pour les édifices religieux. Des visites permettent d'identifier les problèmes à résoudre, d'en préciser les modalités, de hiérarchiser les interventions selon le degré d'urgence et de lister les aides financières mobilisables.





2 – LES PATHOLOGIES SONT COMPLEXES : FAIRE UN DIAGNOSTIC SANITAIRE

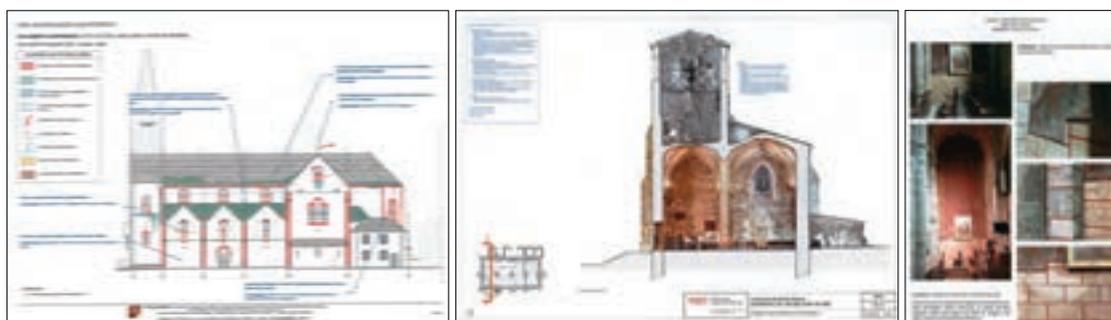
La réalisation d'une étude préalable dite « diagnostic sanitaire » du bâtiment par des architectes spécialisés en bâti ancien est préconisée pour :

- identifier les éléments à valeur patrimoniale,
- déterminer et hiérarchiser les travaux à entreprendre,
- chiffrer le coût des interventions,
- phaser le programme en plusieurs tranches selon les capacités financières de la commune.

Cette étude préalable contient généralement une synthèse historique et architecturale, des relevés du bâtiment et un état sanitaire (repérage des pathologies + propositions d'intervention). L'architecte peut aussi intégrer dans cette étude la mise en accessibilité de l'édifice.



Sur un immeuble protégé, la réalisation du diagnostic doit être validée en amont par les services de l'Etat en charge des Monuments historiques (DRAC des Pays de la Loire).



Extraits de différents diagnostics sanitaires réalisés en Vendée par des architectes du patrimoine
(©Pierluigi Péricolo / © POST – Elise Gastineau / ©A.A.R.P. – Patricia Jauret)

QUEL TYPE D'ARCHITECTE PEUT INTERVENIR POUR RESTAURER UNE ÉGLISE ?

ÉDIFICE NON PROTÉGÉ OU ÉDIFICE PROTÉGÉ INSCRIT MONUMENT HISTORIQUE

Tout architecte présentant des compétences et des références suffisantes

ou

Architecte du patrimoine

ÉDIFICE PROTÉGÉ CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE

Architecte du patrimoine présentant 10 ans d'exercice sur MH

ou

Architecte en chef des Monuments historiques

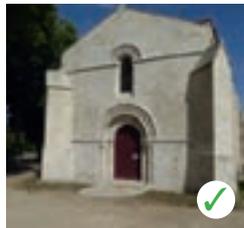


L'ÉGLISE ET SES ABORDS

Tout projet aux abords de l'église doit être étudié de manière à ne pas porter atteinte à l'édifice et au paysage du centre-bourg.

LES BONNES PRATIQUES

1 - AMÉNAGEMENTS ET VOIRIE



- Ne pas imperméabiliser les pieds de murs autour de l'église (bitume, enrobé), au risque de favoriser les rejaillissements et d'accroître les remontées d'humidité. Privilégier un pourtour gravillonné ou engazonné,



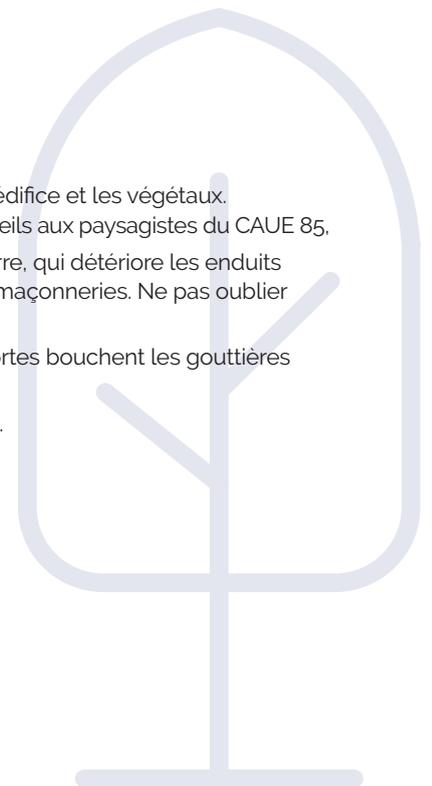
- Inclure la préservation de l'église dans les réaménagements de voirie. Exemple : éloigner les routes des églises car les vibrations fragilisent le clocher,



- Dans la mesure du possible, éviter toute signalétique (routière ou autre) en façade de l'église.

2 - VÉGÉTATION

- Choisir des essences adaptées et ménager une distance suffisante entre l'édifice et les végétaux. Ne pas planter d'arbres à moins de 4 mètres de l'église. Demander des conseils aux paysagistes du CAUE 85,
- Éliminer régulièrement les espèces végétales envahissantes comme le lierre, qui détériore les enduits et les joints, et le figuier ou le laurier, aux racines robustes qui écartent les maçonneries. Ne pas oublier les façades non accessibles au public, souvent moins bien entretenues,
- Supprimer les branches des arbres proches des toitures car les feuilles mortes bouchent les gouttières et les descentes d'eau pluviale,
- Éviter les systèmes d'arrosage automatique près des fondations de l'église.



3 - PAYSAGE URBAIN

- Choisir un mobilier urbain (bancs, poubelles, etc.) bien intégré dans le paysage et en cohérence avec le monument,
- Eloigner la signalétique et les panneaux publicitaires pour préserver la qualité visuelle des abords.



4 - ACCESSIBILITÉ



- L'accessibilité des édifices religieux est une obligation depuis la loi du 11 février 2005. Si la mise en accessibilité de l'église nécessite la création d'une rampe d'accès PMR, privilégier une rampe amovible ou réaliser une rampe fixe avec des matériaux de qualité et cohérents avec l'architecture,
- Rendre les abords de l'église accessibles aux véhicules de secours.

◀ Bon exemple d'intégration de la rampe PMR, église Saint-Florent des Rives-de-L'Yon



Jusqu'au XIX^e siècle, le cimetière paroissial entourait l'église. Les abords sont souvent des parcelles à haute valeur archéologique susceptibles de faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique avant toute intervention. Contacter le service régional de l'archéologie (DRAC des Pays de la Loire), référent régional pour toutes les questions relatives à l'archéologie.



Le CAUE 85 mobilisé pour la préservation des abords des édifices religieux

Les architectes et les paysagistes du conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Vendée (CAUE 85) sont les interlocuteurs de prédilection des communes pour les abords des églises : ils peuvent conseiller la commune dans le traitement des aménagements paysagers et sur la mise en accessibilité de l'édifice.

L'entretien de la couverture et de la zinguerie est indispensable pour maintenir l'édifice hors d'eau et éviter les infiltrations.

À SURVEILLER

- Les ardoises ou les tuiles ont glissé, sont manquantes ou brisées,
- La couverture est « moussue » (= développement de lichens ou de mousses),
- Les éléments maçonnés des rives, faitages, noues ou solins (points de jonction entre deux murs) sont décollés ou fissurés,
- Les gouttières et les descentes sont bouchées, végétalisées, décrochées ou trouées,
- Des traces d'infiltrations apparaissent à l'intérieur sur les enduits ou sur les voûtes,
- Les descentes d'eau pluviale ne sont pas raccordées et l'eau se déverse au niveau des fondations,
- Il n'y a pas de système de récupération des eaux de pluie (gouttières, caniveaux, ...).



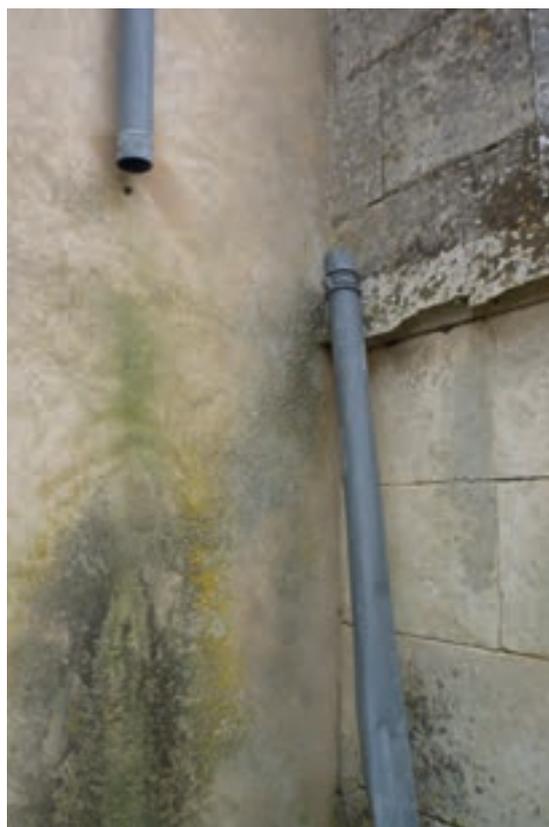
Les gouttières bouchées sont la première cause d'infiltrations dans les églises, avec des conséquences importantes et coûteuses si le problème n'est pas traité à temps : délitement des enduits, pourrissement des pièces de charpente et à terme risque d'effondrement des voûtes.



▲ Couverture moussue à nettoyer



▲ DEP non raccordée à la gouttière



▲ DEP déboîtée

LES BONS GESTES

- ✓ Effectuer périodiquement un contrôle des couvertures, pouvant être réalisé par un cordiste ou un drone incluant un remaniement des tuiles ou ardoises manquantes ou brisées,
- ✓ Nettoyer les gouttières et les descentes d'eau pluviale, dans l'idéal 2 fois par an au printemps et à l'automne. Cette intervention peut être réalisée par un cordiste,
- ✓ Réaliser des solins au mortier de chaux (pas au ciment qui risque de fissurer plus facilement),
- ✓ Veiller à ce que les descentes d'eau pluviale soient fonctionnelles et que l'eau captée se déverse sans humidifier les fondations,
- ✓ En cas de fuite importante en toiture, mettre en place une solution d'urgence ; a minima, récupérer l'eau dans des récipients vidés régulièrement afin de ne pas accentuer les désordres.



▲ Couverture en tuile



▲ Problème de fissuration d'un solin réalisé en ciment



Le contrôle de la couverture et le nettoyage des gouttières peuvent faire l'objet d'un contrat de maintenance annuel avec une entreprise spécialisée ou un artisan couvreur. Si les désordres constatés sont trop importants, il convient d'envisager une restauration de la couverture, dans le respect des règles de l'art et des matériaux traditionnels.



CHARPENTES, CLOCHER ET BEFFROI

Les charpentes et le clocher sont rarement visités, d'où l'importance de mettre en place des inspections périodiques pour prévenir les dégâts éventuels dus aux intempéries, aux insectes ou aux oiseaux. L'entretien des combles est primordial pour éviter les départs de feux alimentés par les débris déposés par les oiseaux. Les matériaux organiques et les fientes favorisent le pourrissement du bois et forment un terrain propice à des attaques d'insectes xylophages.



▲ Exemple de charpente ancienne vue depuis les combles



▲ Détail d'un beffroi



▲ Vue générale du beffroi installé à l'intérieur du clocher

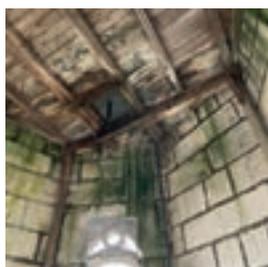
À SURVEILLER

- L'accès au clocher et aux combles n'est pas fermé au public,
- Les marches de l'escalier en bois sont désolidarisées, lacunaires ou vermoulues,
- Des champignons lignivores, comme la mérule, se développent sur la charpente,
- L'absence de passerelle empêche l'inspection périodique des combles,
- Les grillages anti-volatiles et/ou les abat-sons sont défectueux,
- Des oiseaux nichent sur les planchers du clocher, les extradados des voûtes ou la passerelle d'accès aux combles,
- Les bois de la charpente ou des planchers sont humides, moisis ou vermoulus.

▼ Développement de champignons sur des planches de bois stockées dans un local sous le clocher



▼ Plancher de clocher percé et recouvert de déjections animales



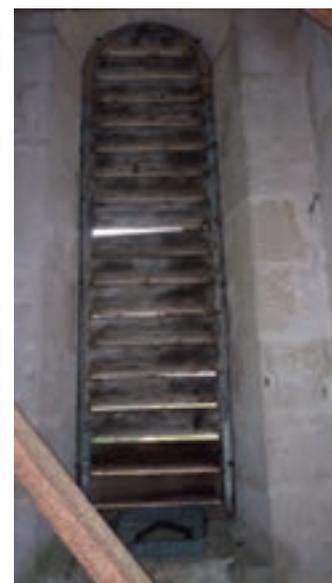
▲ Infiltration dans le clocher



▲ Escaliers et plancher du clocher à nettoyer



▲ Nids de choucas sur l'extrados des voûtes et la passerelle



▲ Abat-sons défectueux



LES BONS GESTES

- ✓ Vérifier que le public n'a pas accès à ces espaces,
- ✓ Mettre en place une passerelle sécurisée dans les combles et des échelles adaptées,
- ✓ Traiter toutes les parties bois contre les insectes xylophages,
- ✓ Vérifier que les abat-sons et les ouvertures sous toiture sont équipés de grillages anti-intrusion pour empêcher l'accès aux volatiles. Remplacer les lames manquantes des abat-sons (sans les obstruer car ils assurent la ventilation des combles et du clocher),
- ✓ Procéder à un nettoyage annuel de l'escalier et des planchers du clocher. Consolider les marches altérées,
- ✓ Ne pas stocker du mobilier usagé (chaises, bancs, etc.) dans les espaces non accessibles au public tels que les combles, les tribunes, le clocher.



▲ Passerelle sécurisée sous les combles



▲ Grille anti-intrusion devant une ouverture quadrilobée



▲ Grilles anti-intrusions devant les abat-sons du clocher



Si cet entretien ne peut être réalisé en régie directe, il est préconisé d'inclure le nettoyage du clocher dans le contrat annuel avec l'entreprise campanaire chargée du système d'automatisation des cloches.



Les termites et la mérule ne relèvent pas du simple entretien : ils dégradent la structure du bâti et, dans les cas les plus extrêmes, peuvent conduire à son effondrement. Lorsque leur présence est détectée sur la charpente, faire intervenir rapidement un professionnel certifié pour endiguer l'infestation des insectes ou la prolifération du champignon.



Le saviez-vous ? Certaines espèces animales sont protégées, notamment les hirondelles et les chiroptères (chauves-souris – cf. photo). Leur présence entraîne des mesures particulières pour l'obstruction des ouvertures et en cas de travaux. Pour toute information, contacter la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Vendée <https://vendee.lpo.fr/>



MAÇONNERIES EXTÉRIEURES : PIERRES DE TAILLE ET BRIQUES

Les pierres de taille et les briques sont utilisées depuis la nuit des temps sous diverses formes : pour l'appareillage des façades, pour constituer les soubassements et les contreforts, ou encore pour former les encadrements des portes et des baies. Leur rôle esthétique est aussi important que leur rôle structurel.



▲ Une des rares églises de Vendée bâtie en brique, édifiée au XIX^e siècle : Notre-Dame du rosaire à Mesnard-La-Barotière



▲ Eglise de la Sainte-Trinité à Mouzeuil-Saint-Martin, bâtie au XII^e siècle en pierre calcaire

À SURVEILLER

- Les pierres ou les briques sont déjointoyées et se déchaussent,
- Les pierres ou les briques sont éclatées par l'action du gel ou des barreaux en fer (le fer rouille dans la pierre qui se rompt),
- Les pierres sont altérées sous l'action de l'eau (remontées capillaires, etc.) :
 - la pierre se désagrège en plaques, la couche inférieure devient sableuse (= desquamation),
 - la pierre se désagrège en poussière (= pulvérulence),
 - les pierres les plus tendres présentent des cavités (= alvéolisation).



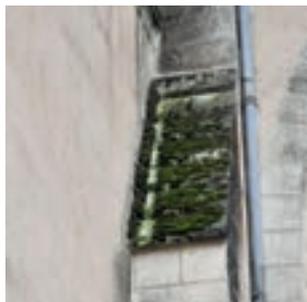
▲ Eclatement de la pierre par oxydation de barreaux



▲ Soubassements « moussus »



▲ Desquamation allant jusqu'à la perte de matière



▲ Glacis des contreforts noircis, « moussus » et déjointoyés



▲ Pierres alvéolisées



▲ Pulvérences sur un pilastre

LES BONS GESTES

- ✓ Purger manuellement les joints les plus délités puis rejointoyer les éléments en pierre ou brique au mortier de chaux (proscrire le ciment : les joints doivent être plus perspirants que l'élément),
- ✓ Purger les éléments instables et/ou installer un périmètre de sécurité autour de ces éléments,
- ✓ Surveiller et rejointoyer les éléments présentant un risque de chute (corniches, claveaux des arcs des baies, ...) et les glacis des contreforts des façades exposées car ces derniers peuvent se gorger d'eau par le haut et provoquer des infiltrations visibles à l'intérieur,
- ✓ Entretien des éléments métalliques scellés.



Il est possible de faire appel à des entreprises pour nettoyer les façades et le clocher (noircissements, lichens, mousses, etc.). Mais attention : les nettoyages à haute pression sont totalement déconseillés car cette technique altère la pierre et les joints et gorge les murs en eau. D'autres techniques sont à privilégier, par exemple l'hydro-gommage.



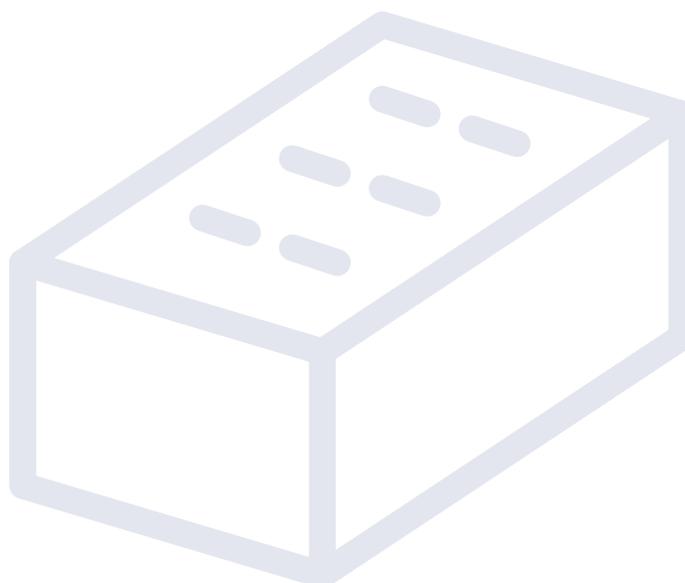
Il y a peu d'intervention d'entretien sur les pierres altérées. Si les problèmes observés sont trop importants ou présentent un risque pour les usagers, contacter un architecte ou une entreprise spécialisée dans la restauration de la pierre pour étudier la solution la plus adaptée à l'édifice.



Lorsque des fissures sont visibles en façade, faire poser des fissuromètres gradués. Le suivi de ces dispositifs est requis pour contrôler leur évolution, a minima sur une année complète.



▲ Exemple de fissuromètre gradué



MAÇONNERIES EXTÉRIEURES : ENDUITS ET JOINTS

Les enduits extérieurs sont l'épiderme de la façade, qui protège les maçonneries de moellons contre l'usure et les agressions naturelles : l'enduit protège la maçonnerie, le badigeon de chaux protège l'enduit. L'entretien des badigeons de chaux pérennise le bâti.

À SURVEILLER

- Les enduits se décollent, cloquent, s'effritent ou ont disparu,
- Les joints sont lessivés ou évidés. Une infiltration d'eau se produit à travers les murs en mauvais état, surtout sur les façades exposées aux vents dominants et aux pluies battantes (en Vendée : ouest et sud),
- Des reprises d'enduit ont été faites en ciment, qui bloque l'humidité dans les maçonneries : celles-ci gonflent et dégradent les enduits supérieurs,
- La façade a été entièrement refaite en ciment : l'humidité et les sels migrent vers l'intérieur, les sels agissent sur les maçonneries et les pierres,
- Des végétaux poussent dans les joints. Leurs racines créent des pressions capables de vider ces joints de leur mortier ou de déchausser les pierres,
- Les soubassements et les seuils des baies sont couverts de mousses qui retiennent l'humidité dans les maçonneries.



▲ Pierres déchaussées sous une baie



▲ Appareil déjointoyé



▲ Briques et mortier en terre crue qui apparaissent sous l'enduit protecteur à la chaux



▲ Corniche et claveau de la baie déjointoyés



▲ Reprise des soubassements en ciment



▲ Délitement des enduits en partie basse

LES BONS GESTES

- ✓ Au préalable, examiner visuellement la composition des enduits : les enduits traditionnels étaient à la chaux, la présence de ciment signale une réfection non adaptée au bâti ancien,
- ✓ Si l'enduit ancien est globalement en bon état, réaliser une reprise partielle des parties altérées grâce à un enduit chaux-sable. Protéger les enduits anciens grâce à un lait de chaux, qui harmonisera la couleur de la façade en cas de reprise partielle,
- ✓ Si l'enduit a été refait en ciment, il convient de retirer le ciment puis d'appliquer un enduit traditionnel à la chaux,
- ✓ Rejointoyer au mortier de chaux-sable les joints creusés ou évidés,
- ✓ En cas de remontées capillaires, refaire tous les 10-15 ans les enduits des soubassements, qui permettent d'évacuer les sels et l'humidité sur le bâti ancien,
- ✓ Désherber régulièrement les murs et supprimer manuellement les mousses végétales,
- ✓ Pour éviter les ruissellements et les lessivages, gérer l'évacuation des eaux de pluie.



Il est possible de faire appel à des entreprises pour nettoyer les façades et le clocher (noircissements, lichens, mousses, etc.). Mais attention : les nettoyages à haute pression sont totalement déconseillés sur le bâti ancien car cette technique altère la pierre et les joints et gorge les murs en eau. D'autres techniques sont à privilégier, tel que le nettoyage par ruissellement et brossage manuel.



Si les problèmes d'humidité des murs sont trop importants, contacter une entreprise spécialisée dans le bâti ancien pour étudier au cas par cas la solution la plus adaptée, comme la mise en place d'un drainage périphérique extérieur ou d'un caniveau.



▲ Drainage périphérique extérieur



Après une restauration des maçonneries par des professionnels, conserver les références et les proportions des produits utilisés par l'entreprise pour effectuer les petits rejointoiements.

MAÇONNERIES INTÉRIEURES : MURS, PLAFONDS ET VOÛTES

Les élévations intérieures des églises, généralement construites en moellons, sont recouvertes d'un enduit pouvant être le support à des décors peints. Ces enduits sont également présents sur les plafonds et les voûtes maçonnées.

À SURVEILLER

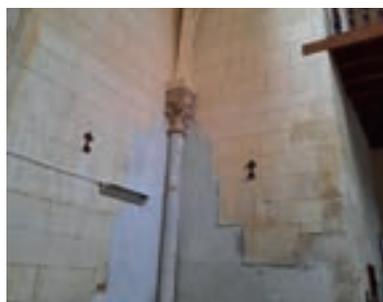
- Les enduits se décollent, sont soufflés, noircissent ou verdissent par la présence importante d'humidité, notamment au droit des contreforts et au niveau des soubassements,
- Des spectres sombres, des auréoles, des suintements ou des coulures apparaissent,
- Des dépôts blanchâtres intérieurs sont visibles en soubassement. Ils sont plus graves que les efflorescences extérieures car les sels bloqués dans les maçonneries attaquent les pierres et délitent les mortiers,
- Des fissures ou des lézardes sont visibles sur les murs ou les voûtes.



▲ Altération des enduits par les remontées capillaires



▲ Infiltrations au niveau des voûtes



▲ Reprise des enduits intérieurs au ciment



▲ Délitement des enduits par plaques



▲ Moisissures



▲ Algues



▲ Altérations des enduits par les sels contenus dans l'eau des remontées capillaires

LES BONS GESTES

- ✓ Identifier la cause de l'altération des enduits intérieurs (humidité, poussée des voûtes, mauvais report des charges, instabilité des sols, etc.,
- ✓ Pour les murs : vérifier l'état des enduits extérieurs et la présence éventuelle de ciment sur les soubassements (cf. fiche maçonnerie extérieure),
- ✓ Pour les plafonds et les voûtes : contrôler l'état de la toiture (cf. fiches couvertures et zinguerie + charpente),
- ✓ Faire tomber à la brosse les enduits anciens qui n'adhèrent plus au support, laisser sécher les maçonneries puis effectuer une reprise au mortier de chaux,
- ✓ Aspirer les efflorescences salines ; ne pas les brosser ou les balayer car le sel retournerait dans le sol,
- ✓ Faire installer des fissuromètres gradués sur les fissures les plus larges.
Si la fissure n'évolue pas, elle peut être comblée au mortier de chaux. Dans le cas contraire, recourir à une entreprise spécialisée ou à un architecte du patrimoine.



▲ Exemples de fissuromètres gradués



Attention : certaines fissures peuvent signaler un problème structurel d'ampleur.



Ne pas intervenir sur des enduits qui présentent des décors peints : ils doivent être considérés comme des œuvres d'art et toute restauration requiert un spécialiste (cf. fiche 6 peintures murales et décors peints).

PEINTURES MURALES ET DÉCORS PEINTS

Les lieux de culte sont parfois décorés de peintures murales, c'est-à-dire des peintures réalisées directement sur le mur, également appelées « peintures monumentales ».

Les plus simples sont les dessins imitant de fausses pierres, mais on trouve aussi des décors plus sophistiqués tels que les faux-plafonds à caissons et les scènes figuratives.

Les décors sont également fréquents sur les voûtes sur croisées d'ogive, les colonnes et pilastres.

Certains décors peints remontant à des époques anciennes peuvent avoir été recouverts par des badigeons. Sensibles à l'humidité, les peintures murales sont tributaires de l'état de conservation de leur support.

À SURVEILLER

- Des traces de peintures ou de décors peints apparaissent sous les badigeons,
- Les peintures ou les décors peints sont altérés : auréoles grises, tâches noires, blanchiments, colmatages,
- Le support des peintures ou des décors peints est altéré : soulèvements, écaillage, manque d'adhérence, lacunes.



▲ Spectres des anciens décors muraux qui réapparaissent sous un badigeon



▲ Altération du faux appareillage peint par les remontées capillaires



Peu de choses peuvent être faites sur les peintures murales par des non-spécialistes : en cas de découverte fortuite ou de signes de dégradation sur des décors existants, contacter l'UDAP si l'église est protégée Monument historique, ou la conservation des Antiquités et des Objets d'Art pour les autres édifices.



Les fresques murales sont rares : elles constituent un patrimoine unique et d'une grande valeur historique. Les peintures monumentales anciennes des églises de Vendée sont presque toutes protégées au titre des Monuments historiques.

LES BONS GESTES

- ✓ Ne jamais broser ni dépoussiérer un décor mural.
- ✓ En cas de travaux de peinture sur les enduits, ne jamais recouvrir les décors ornementaux.
- ✓ Dans les églises anciennes, avant toute intervention sur les enduits intérieurs, faire vérifier par des spécialistes l'absence de décors sous les badigeons.



▲ Conservation d'un plafond peint en trompe-l'œil



▲ Reprise de la peinture du plafond sans conservation du décor peint



◀ Des découvertes récentes en Vendée : sondages pour retrouver les anciens décors dans l'église Saint-Pierre de Thiré, et mise au jour de peintures murales dans une chapelle de l'église Saint-Sauveur à L'Île d'Yeu.

Quelques décors médiévaux exceptionnels sont conservés en Vendée, notamment dans les églises Saint-Martin de La Pommeraie-sur-Sèvre, Notre-Dame du Vieux-Pouzauges et dans l'ancienne église Saint-Christophe de Mesnard-La-Barotière. Plusieurs édifices culturels vendéens possèdent également des décors remarquables réalisés au XIX^e siècle : Notre-Dame-de-Bon-Port aux Sables-d'Olonne, Saint-Louis de La Roche-sur-Yon, Saint-Hilaire à Montaigu-Vendée ou les églises de Brétignolles-sur-Mer et Doix.



▲ Peintures monumentales dans l'ancienne église Saint-Christophe de Mesnard-La-Barotière



▲ Décor remarquable sur les Sept Péchés Capitaux dans l'église Saint-Martin de La Pommeraie-sur-Sèvre à Sevremont

Les sols des églises, autrefois constitués de dalles plus larges mais moins épaisses que les pavés, ont été fréquemment remplacés par des chapes en ciment, carrelées ou non, qui bloquent l'évacuation des eaux contenues dans le sol et favorisent les remontées capillaires dans les parois verticales.

À SURVEILLER

- Des traces de moisissure sont constatées sur les estrades des bancs en bois ou les planchers, les planches sont vermoulues ou instables,
- Des champignons tels que la mérule se développent sur le bois,
- Des remontées capillaires sont visibles en bas des murs et des colonnes,
- Les dalles sont verdies et des remontées salines forment des paquets ressemblant à du coton,
- Des zones humides plus sombres, des petites flaques apparaissent sur les sols et/ou les emmarchements du chœur,
- Une chape de ciment recouvre l'allée centrale ou toute la surface du sol de l'édifice,
- Les marches en pierre se dégradent (desquamations, effritements) ou se fissurent.



▲ Infiltrations sur le plancher de la tribune



▲ Remontées capillaires par le sol : dalles verdies



▲ Efflorescences salines sur le sol

LES BONS GESTES



▲ Exemples de sols en carreaux de ciment à préserver



▲ Tranchée drainante intérieure



▲ Grille d'aération des plateformes

- ✓ Créer des arrivées d'air sur le flanc des estrades, avec grilles de préférence, donnant sur l'allée centrale et assurant une ventilation continue. Si le problème persiste, contacter un professionnel pour envisager un changement de sol,
- ✓ Traiter les planchers et les estrades contre les insectes xylophages. Remplacer les planches les plus détériorées, en respectant les techniques traditionnelles,
- ✓ Proscrire les nettoyages à grandes eaux : nettoyage par aspiration ou à défaut par balayage,
- ✓ Aspirer régulièrement les efflorescences salines qui apparaissent sur les sols,
- ✓ Préserver et restaurer les sols anciens, dont ceux réalisés en carreaux de ciment, fréquents dans les chœurs. En cas de réfection du sol, privilégier un pavage ou dallage traditionnel jointoyé à vif (terre cuite, pierre, etc.) ou bien une dalle en béton de chaux. Proscrire les chapes en ciment, étanches, qui bloquent la respiration des sols,
- ✓ Au cas par cas, mettre en place un drainage périphérique le long des murs à l'extérieur,
- ✓ Si une chape de ciment intégrale existe, envisager avec un spécialiste la possibilité d'aménager une tranchée périphérique intérieure de 15-20 cm en bas des murs et la remplir de gravillons, en choisissant une teinte proche de celle des enduits.



Le sous-sol des églises peut abriter des sépultures et des vestiges archéologiques. Tous travaux susceptibles de leur porter atteinte doivent être déclarés au service régional de l'archéologie (DRAC). Les éléments à valeur patrimoniale intégrés dans les sols (dalles funéraires, inscriptions lapidaires, etc.) doivent être préservés et mis en valeur.



▲ Éléments patrimoniaux et/ou archéologiques : dalle funéraire réemployée dans un parvis d'une église reconstruite, Montrevert



▲ Dalle funéraire réemployée en linteau de la porte de la sacristie, La Chapelle-Palluau



▲ Dalles funéraires conservées dans la nef de l'église, La Couture



Bon à savoir : les inhumations à l'intérieur des églises ont été interdites à la fin du XVIII^e siècle pour des raisons d'hygiène.



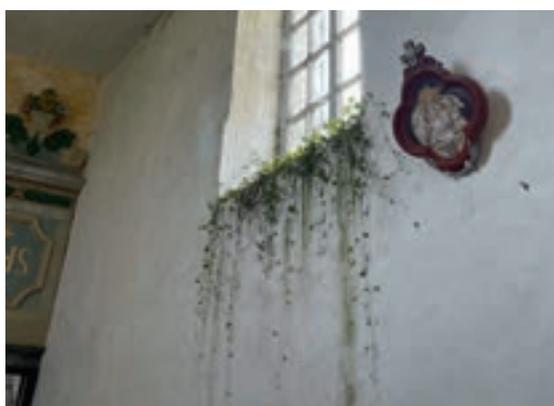
Les termites et la mérule ne relèvent pas du simple entretien : ils dégradent la structure du bâti et, dans les cas les plus extrêmes, peuvent conduire à son effondrement. Si leur présence est détectée sur des planchers ou des estrades, faire intervenir rapidement un professionnel certifié pour endiguer l'infestation des insectes ou la prolifération du champignon.

Dans les églises, les menuiseries intérieures et extérieures (portes et fenêtres), généralement en chêne, participent pleinement à la qualité architecturale de l'édifice. Le bois est un matériau pérenne, facile à restaurer. Les parties exposées au ruissellement des eaux de pluies sont celles qui souffrent le plus : bas de porte, jets d'eau des ouvrants ou des dormants... L'intérêt d'une menuiserie en bois est de permettre le changement du seul morceau de bois abîmé et donc la préservation de la valeur patrimoniale des façades.



À SURVEILLER

- Les bas de portes sont abîmés et les portes ne ferment plus correctement,
- Les ferrures (pentures et gonds) sont oxydées, éclatées,
- La peinture s'écaille de manière importante ou a disparu,
- Les fenêtres ne sont plus étanches à l'eau, les verres sont brisés, les mastics dégradés,
- Les portes ne sont équipées que d'un seul point de fermeture,
- Les seuils en pierre sont érodés (= entrée d'eau) ou présentent une contrepenne.



▲ Végétation qui pousse dans l'église sous la menuiserie



▲ Menuiseries moussues, bois altéré

LES BONS GESTES

- ✓ Nettoyer une fois par an les menuiseries en venant nourrir les peintures,
- ✓ Vérifier chaque année l'étanchéité à l'eau des fenêtres et des baies,
- ✓ Réparer les bas de portes par la réalisation d'une greffe (= enture),
- ✓ Remplacer les menuiseries trop altérées par un modèle identique en bois, avec conservation des petits bois pour les fenêtres. Proscrire le PVC car ce matériau n'est pas adapté au bâti ancien,
- ✓ Repeindre les menuiseries pour protéger le bois et garantir sa meilleure préservation dans le temps. Proscrire les peintures acryliques : peinture à l'ocre et à l'huile de lin préconisée,
- ✓ Obstruer provisoirement tout vitrage cassé en attendant sa réparation,
- ✓ Organiser une gestion des clés de l'église et lister l'identité des personnes détentrices,
- ✓ Doubler les serrures pour renforcer la sécurité du bâtiment. Les portes secondaires doivent être fermées de l'intérieur.



Lorsqu'une porte est trop abîmée pour être restaurée, privilégier une réfection à l'identique, avec préservation intégrale des ferrures. Profiter des réfections des menuiseries pour améliorer la ventilation de la pièce en installant par exemple des grilles d'aération ou des entrées d'air.



A noter : des menuiseries entretenues peuvent dater de la construction de l'édifice.



Les vitraux protègent l'édifice des intempéries et assurent l'éclairage de l'édifice.
Ils font partie intégrante du décor de l'église.

À SURVEILLER

- Des morceaux du vitrail sont brisés ou manquants,
- Les armatures sont corrodées, des éclatements sont visibles sur les maçonneries,
- Les plombs sont défectueux ou rompus : le vitrail est déformé ou bouge en cas de vent,
- Les grilles de protection n'existent pas ou sont abîmées, des volatiles nichent au pied des vitraux,
- La condensation ruisselle sur la face intérieure du vitrail : l'eau coule sur les maçonneries, altère la pierre et lessive les enduits intérieurs,
- Les peintures et les grisailles du vitrail s'écaillent, se délitent et le verre redevient blanc.



▲ Vitrail brisé



▲ Altération des motifs et couleurs



▲ Oxydation des armatures



▲ Eclatement de la pierre par oxydation des ferrures

LES BONS GESTES

- ✓ Dès qu'un vitrail se brise, fixer les morceaux autour de la lacune avec du ruban adhésif large collé sur la face intérieure,
- ✓ Si un vitrail est endommagé, le faire déposer rapidement par un professionnel dans l'attente de sa restauration,
- ✓ Déposer les éléments instables (exemple : éclats de pierre de taille) et/ou mettre en place un périmètre de sécurité,
- ✓ Vérifier l'état des grilles de protection pour éviter les projections et les intrusions de volatiles.



▲ Maintien d'urgence des morceaux grâce à du ruban adhésif



▲ Perte des motifs



Les vitraux sont des œuvres d'art que seul un maître-verrier est en capacité de réparer. Lorsqu'une restauration est programmée, prévoir la réfection ou la pose de grilles anti-projections, voire de verrières de protection pour les vitraux les plus remarquables. Intégrer également l'installation de bavettes inférieures pour traiter le ruissellement dû à la condensation. A noter : ces dispositifs participent aussi à une meilleure ventilation de l'édifice.



▲ Bavette et passage d'air sous le vitrail



▲ Grille de protection des vitraux



La conservation des Antiquités et des Objets d'Art de la Vendée peut accompagner les communes dans leur projet de restauration des vitraux.

CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE

Les édifices religieux se sont progressivement équipés d'installations techniques : électricité, système de chauffage, matériel de sécurité incendie, sonorisation.

À SURVEILLER

- Le tableau électrique n'est plus aux normes, semble défectueux, l'installation est située à proximité d'une entrée d'eau,
- Le bâti et les installations électriques ne sont pas protégés contre la foudre,
- L'église n'est pas équipée d'extincteurs,
- Les issues ne sont pas dotées de blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour l'évacuation (BAES),
- Le chauffage est inefficace et coûteux.

LES BONS GESTES



- ✓ Mettre aux normes l'installation électrique,
- ✓ Installer un paratonnerre, et si possible un parafoudre,
- ✓ Un trousseau de clés doit être accessible à proximité de l'église en cas de départ de feu,
- ✓ Installer des extincteurs et des BAES en respectant les normes en vigueur,
- ✓ Privilégier des systèmes de chauffage discrets et limitant les chocs thermiques (exemples : lustres chauffants ou mâts radiants amovibles).

Les églises étant classées parmi les établissements recevant du public (ERP), et conformément à la réglementation en vigueur :



- *Le chauffage par bouteille portatives au gaz y est formellement interdit,*
- *Les chaudières au gaz doivent faire l'objet d'une vérification annuelle,*
- *Les extincteurs doivent être contrôlés annuellement par une entreprise de prévention.*

Si l'église peut accueillir plus de 300 personnes, la commune se doit de tenir un registre de sécurité et un registre d'accessibilité.

3

LA PRÉSERVATION DES OBJETS





LES OBJETS MOBILIERS DES ÉGLISES

Les églises paroissiales conservent encore aujourd'hui des trésors : tableaux, statues et retables ornent l'intérieur des édifices religieux, tandis que des vêtements et ornements liturgiques, comme de nombreuses pièces d'orfèvrerie, occupent les placards des sacristies. Certains de ces objets d'art sacré ont été protégés au titre des Monuments historiques en raison de leur intérêt artistique ou historique, et tous appartiennent à l'histoire et au patrimoine religieux des communes. Ils sont affectés au culte et sont pour certains toujours utilisés lors des cérémonies religieuses. Pour ces raisons, il est indispensable de veiller à leur bonne conservation dans l'église pour leur transmission aux générations futures.

La responsabilité de la préservation du patrimoine mobilier des églises est partagée au quotidien entre la commune propriétaire des objets, les membres du clergé qui en ont l'usage et les bénévoles de la paroisse qui en assurent l'entretien. Si les réparations d'objets endommagés sont réservées aux professionnels de la conservation-restauration, chacun peut veiller à repérer les signes de dégradation et faire les bons gestes pour prendre soin de ce patrimoine.

La conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Vendée (CAOA) est l'interlocuteur privilégié de la commune pour la conservation, la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des objets. Toute intervention sur un objet Monument historique doit se dérouler sous son contrôle scientifique et technique. Les interventions sur les objets non protégés bénéficient des conseils de la CAO.



REPÉRER LES OBJETS MOBILIERS DE L'ÉGLISE

POURQUOI RÉALISER CE REPÉRAGE ?

Il est recommandé de faire un repérage de tous les objets conservés dans l'église, afin de **connaître** précisément ce patrimoine mobilier, **d'en assurer un suivi et de l'entretenir**.

COMMENT REMPLIR CETTE FICHE ?

- A partir du modèle de fiche de repérage transmis, et dans la mesure des connaissances de chacun, renseigner **une fiche par objet**, comportant :
 - (1) **une photographie de l'objet**,
 - (2) **sa dénomination** : calice, tableau, chasuble, etc,
 - (3) **ses matériaux** (*facultatif*) : argent, huile sur toile, tissu, etc,
 - (4) **ses dimensions**,
 - (5) **sa localisation** au moment du présent repérage : sacristie, vitrine-trésor, nef de l'église, coffre-fort de la mairie, etc,
 - (6) **sa catégorie technique** (*facultatif*) : orfèvrerie, peinture, textile, etc,
 - (7) **sa protection juridique** (*facultatif*) : indiquer si l'objet est inscrit ou classé au titre des Monuments historiques, ou non protégé (pour le savoir, consulter la conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Vendée ou la base de donnée Palissy sur la plateforme POP du Ministère de la Culture : <https://www.pop.culture.gouv.fr/>),
 - (8) **observations** (*facultatif*) : courte description (motifs ornementaux, sujet représenté, inscriptions, etc.) ou état de conservation de l'objet
- Numérotter chacune des fiches et les ranger dans un dossier ou un classeur.

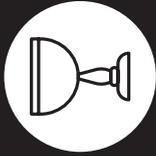
ET ENSUITE ?

Conserver ce dossier de repérage en sécurité en mairie et au presbytère et en envoyer une copie à la conservation des Antiquités et Objets d'Art et à la commission diocésaine d'Art sacré (au format numérique ou papier).

ATTENTION IL EST STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ.

Grâce à cette liste d'objets, la commune peut **vérifier régulièrement** la localisation des objets et leur état de conservation. Les informations présentes dans le dossier de repérage sont cruciales **en cas d'acte de vandalisme ou de vol**.

La **conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Vendée (CAOA)** peut être sollicitée pour accompagner la réalisation de ce repérage.

 **FICHE DE REPÉRAGE
DES OBJETS MOBILIERS** 

ÉGLISE
COMMUNE

DÉSIGNATION

Dénomination (2) :
.....
Matériaux (3) :
.....

Dimension (en cm) (4) :
H diamètre :
L : profondeur :
l :

- Catégorie technique (6) :**
- Orfèvrerie
 - Peinture
 - Sculpture
 - Meuble
 - Textile
 - Autre
- Protection MH (7) :**
- Classé MH
 - Inscrit MH
 - Non protégé

LOCALISATION

Emplacement 1 : Le
Emplacement 2 : Le
Emplacement 3 : Le

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
Fiche complétée par :
Le



ASSURER LE SUIVI DES OBJETS

LE RÉCOLEMENT QUINQUENNAL DES OBJETS MONUMENTS HISTORIQUES

Du fait de leur statut juridique particulier, les objets classés ou inscrits au titre des Monuments historiques sont soumis au **contrôle scientifique et technique de l'Etat**.

Cela implique notamment la nécessité de procéder au récolement quinquennal des objets protégés. Cette opération périodique est réalisée par le conservateur des Antiquités et Objets d'Art (ou le conservateur délégué), en présence du propriétaire de l'objet et du curé affectataire (ou leurs représentants).

Le récolement permet de :

- vérifier la présence de l'objet Monument historique dans son lieu de conservation,
- vérifier son état sanitaire et déterminer les éventuelles interventions à prévoir,

Le **procès-verbal de récolement**, contresigné par le propriétaire et l'affectataire, doit être conservé dans les archives de la commune et de la paroisse, au même titre que les **arrêtés de protection** des objets Monuments historiques.

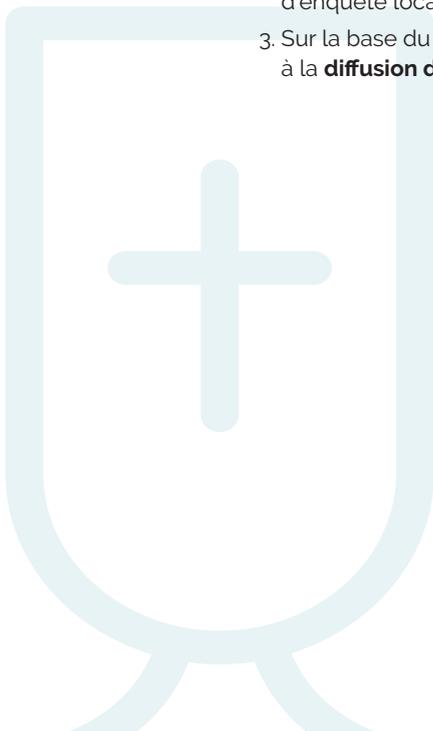


Pour connaître la liste des objets protégés de la commune, consulter la base Palissy sur la plateforme POP du Ministère de la Culture : <https://www.pop.culture.gouv.fr/>

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

En cas de vol d'un objet ou si un objet Monument historique est manquant lors du récolement et que l'enquête auprès de l'affectataire et du propriétaire n'a pu aboutir, la procédure à suivre est la suivante :

1. Le propriétaire doit effectuer un **dépôt de plainte** auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie,
2. Le CAO A constitue le **dossier documentaire** de l'objet manquant et le transmet au service d'enquête locale (gendarmerie ou police),
3. Sur la base du dossier documentaire et des photographies fournies, les services centraux procèdent à la **diffusion de l'alerte** au niveau national et international.





LA SACRISTIE

La sacristie est une salle attenante à l'église, garnie de meubles où sont rangés les objets nécessaires au culte. Les célébrants y conservent les ornements et vêtements liturgiques.

À SURVEILLER

- La sacristie est poussiéreuse, humide,
- Des champignons tels que la mэрule se développent sur les lambris ou le mobilier,
- Les meubles sont abimés par des infiltrations d'eau,
- Les meubles présentent des indices d'attaques d'insectes xylophages,
- Les objets liturgiques sont mélangés avec le matériel d'entretien,
- Des moisissures sont visibles sur les vêtements liturgiques et les bannières,
- La sacristie n'est pas sécurisée contre les intrusions, donc contre les vols.



Les termites et la mэрule ne relèvent pas du simple entretien : ils dégradent la structure du bâti et, dans les cas les plus extrêmes, peuvent conduire à son effondrement. Lorsque leur présence est détectée dans la sacristie, faire intervenir rapidement un professionnel certifié pour endiguer l'infestation des insectes ou la prolifération du champignon.

LES BONS GESTES

- ✓ Nettoyer et aérer régulièrement la sacristie,
- ✓ Privilégier le rangement des objets dans des meubles, à l'abri de la lumière et de la poussière,
- ✓ Éviter les accumulations et le stockage de matériaux organiques (morceaux de bois, mousses, etc.) propices au développement d'insectes xylophages,
- ✓ Ne pas stocker du mobilier usagé (chaises, bancs, etc.) dans la sacristie,
- ✓ Conserver les livres liturgiques dans un meuble sec et à l'abri de la lumière,
- ✓ Evacuer les autres papiers, journaux, emballages ou cartons, qui peuvent alimenter un départ de feu,
- ✓ Éviter les nettoyages des sols à grandes eaux : privilégier un nettoyage par aspiration,
- ✓ Sur un placard humide, et sous réserve qu'il ne présente pas de valeur patrimoniale, percer quelques trous d'environ 1 cm de diamètre pour améliorer l'aération,
- ✓ Ne pas jeter un élément provenant d'un mobilier ancien : il est important d'identifier tous les éléments présentant un intérêt patrimonial et devant être conservés,
- ✓ Contrôler les portes et fenêtres lors des inspections périodiques. Les serrures trois points sont recommandées,
- ✓ Installer des barreaux anti-effraction sur les ouvertures.



▲ Chasublier pour le rangement des ornements liturgiques

LE MOBILIER EN BOIS

Les meubles en bois craignent particulièrement l'humidité, les infestations d'insectes xylophages et les manipulations.



Chaire à prêcher



Confessionnal



Buffet d'orgue



Stalles



Boiseries



Bancs



Lutrin



Fauteuil

COMMENT RECONNAÎTRE UN MEUBLE EN MAUVAIS ÉTAT ?

- Présence de sciure fraîche sous le meuble et de trous d'envols dans le bois (petits trous signalant une activité d'insectes xylophages),
- Le bois est fendu ou fissuré,
- Le bois présente des traces blanchâtres ou des moisissures.

LES BONS GESTES



▲ Banc infesté par des insectes xylophages

- ✓ Pour l'entretien régulier, dépoussiérer les meubles avec un chiffon doux et sec,
- ✓ Ne pas vernir ni cirer le bois avec des produits industriels (utiliser plutôt une très fine pellicule de cire d'abeille naturelle appliquée avec un chiffon doux),
- ✓ Ne pas utiliser le confessionnal comme lieu de stockage.

Les sacristies renferment une grande variété d'objets en métal précieux liés aux différentes cérémonies du culte catholique. Parmi les plus couramment rencontrés :



Calice et patène



Ciboire



*Ciboire des malades
ou custode*



Burettes et plateau



Ostensoir



*Boîte et ampoules
aux saintes-huiles*



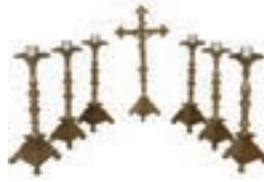
Encensoir



*Navette
à encens*



Croix de procession



*Croix et chandeliers
d'autel*



Baiser de paix



Châsse-reliquaire



*Pupitre-thabor
ou pupitre d'autel*



*Coquille
de baptême*



*Seau à aspersion
ou à eau bénite
et son goupillon*



Clochette d'autel



Sonnette d'autel

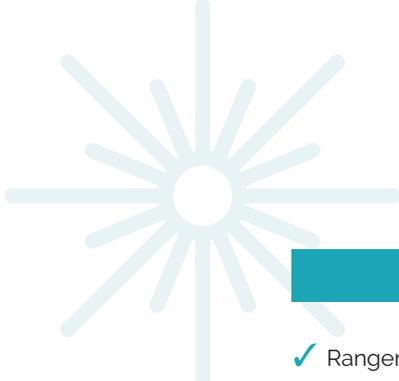


*Lanterne
de procession*

COMMENT RECONNAÎTRE UN OBJET D'ORFÈVRERIE EN MAUVAIS ETAT ?

- L'objet présente des marques de corrosion de couleur verte, blanche ou orange,
- L'objet est terni ou encrassé,
- L'objet présente des bosselures, des déformations, des rayures ou des abrasions,
- Certaines parties de l'objet sont brisées ou manquantes.





LES BONS GESTES

- ✓ Ranger les objets dans des armoires pour les protéger de la poussière,
- ✓ Utiliser leur boîte lorsqu'ils en ont une. Sinon, les emballer dans du papier de soie (pH neutre) ou une housse en coton,
- ✓ Manipuler les objets uniquement lorsque cela est nécessaire, de préférence en portant des gants de coton propres et en les tenant à deux mains, avec une main dessous,
- ✓ Dépoussiérer les objets avec un chiffon doux, sans utiliser de produit ou d'eau,
- ✓ Conserver les objets d'orfèvrerie dans leur église d'origine, de préférence dans un meuble fermé à clef afin de prévenir les risques de perte ou de vol,
- ✓ Signaler à la conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) tout déplacement dans un autre lieu de stockage.

LA PRÉSENTATION DES OBJETS D'ORFÈVRERIE

Les objets d'orfèvrerie peuvent être exposés ou présentés dans l'église, à condition de :

- Les présenter dans des vitrines adaptées afin de garantir leur sécurité



Le département de la Vendée accompagne les communes dans la création des trésors d'église, qui contribuent à la sécurisation et à la valorisation des objets d'art sacré. Ces armoires-fortes permettent de présenter les objets dans l'église en toute sécurité. Un appui technique pour la scénographie et des aides financières pour la création de ces vitrines sont mobilisables. Des subventions complémentaires de l'Etat peuvent être sollicitées si le trésor présente des objets protégés au titre des Monuments historiques.

La sculpture concerne à la fois des œuvres sculptées et des décors sculptés. Les objets peuvent être en bois, en pierre, en plâtre ou en métal, peints ou dorés. Ils peuvent être constitués d'un seul élément ou de plusieurs pièces assemblées au moyen de clous, de colle ou d'armatures de fer ou de bois.

Les églises contiennent de nombreux éléments sculptés, parmi lesquels :



Retable



Autel



Baldaqin



Tabernacle



Christ en croix



Statue



Chemin de croix



Cuve baptismale



Bénitier



Monument aux morts



Pierre tombale



Élément lapidaire



Ex-voto



Mannequin en cire

COMMENT RECONNAÎTRE UNE SCULPTURE EN MAUVAIS ÉTAT ?



▲ Socle de statue en bois infesté

- La couche de peinture ou la dorure sont écaillées ou lacunaires,
- Certains éléments sont manquants ou brisés,
- Les armatures métalliques sont oxydées,

SCULPTURE EN BOIS

- Présence de sciure fraîche et de trous d'envols dans le bois (petits trous signalant une activité d'insectes xylophages),
- Le bois est fendu ou fissuré,
- Le bois présente des traces blanchâtres ou des moisissures,

SCULPTURE EN PIERRE

- La pierre se désagrège sous l'effet de la migration des sels causés par une humidité importante.

LES BONS GESTES

- ✓ Manipuler les statues uniquement lorsque cela est nécessaire, de préférence en portant des gants de coton propres et sans les tenir par les éléments les plus fragiles (tête, bras, assemblage, etc.),
- ✓ Ne jamais laver, repeindre ou vernir une sculpture,
- ✓ Dépoussiérer la sculpture avec un pinceau doux sauf si la couche picturale est écaillée,
- ✓ Vérifier la présence d'un système d'accrochage sécurisé des œuvres sculptées présentées dans l'église, pour éviter les vols ou les chutes et s'assurer de leur stabilité,
- ✓ Dans la sacristie, ne jamais stocker une sculpture dans une zone de circulation.

LA PRÉSENTATION DES SCULPTURES



La présentation des œuvres sculptées dans l'église peut être modifiée, d'un commun accord entre la commune propriétaire, le curé affectataire, et la conservation des Antiquités et Objets d'Art, chargée du contrôle scientifique et technique.

- Prévoir un système d'accrochage sécurisé des statues présentées dans l'église pour éviter les vols ou les chutes et s'assurer de leur stabilité,
- Placer les statues sur des socles ou des consoles pour éviter le contact direct avec le sol et les murs,
- Les petites statues peuvent être présentées dans des vitrines sécurisées.

◀ Exemple d'accrochage sécurisé

Les églises sont souvent décorées de tableaux religieux.
Ils peuvent être peints sur divers supports (toile, bois, métal).



Huile sur bois



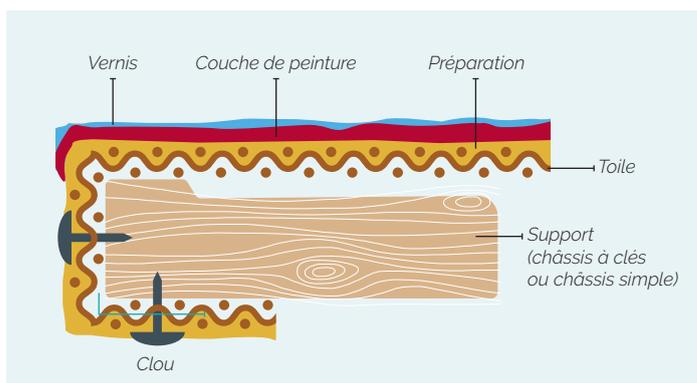
Toile marouflée



Huile sur métal



Huile sur toile



Les **peintures sur toile** sont les plus fréquentes dans les églises. La toile de lin ou de coton est tendue sur un support constitué de barres de bois reliées entre elles, appelé **châssis**. La **couche picturale** repose sur une couche de préparation et l'ensemble est recouvert par un **vern**is. Les peintures peuvent être encadrées.

Les peintures sur toiles craignent les **brusques variations** de température et d'humidité et peuvent facilement être endommagées par une mauvaise manipulation (chute, choc, etc.).

COMMENT RECONNAÎTRE UN TABLEAU EN MAUVAIS ÉTAT ?



- La toile est déchirée, distendue ou décollée du support,
- La couche picturale présente des craquelures, des lacunes, des soulèvements, des éraflures,
- La couche picturale est encrassée,
- La couche picturale ou le vernis sont blanchis (chancis),
- Le châssis est cassé.

ET LE CADRE ?

- Le cadre présente des traces de sciure fraîche et des trous d'envols (petits trous dénotant la présence d'insectes xylophages),
- Le cadre présente des pertes de matière,
- La dorure est ternie ou empoussiérée.

LES BONS GESTES

- ✓ Vérifier régulièrement l'état, le système d'accrochage et l'absence d'infestation du tableau (toile, support et cadre),
- ✓ Manipuler les tableaux uniquement lorsque cela est nécessaire, de préférence en portant des gants de coton propres et en évitant de toucher la couche picturale,
- ✓ Se mettre à plusieurs pour porter un tableau de grand format,
- ✓ Ne jamais réparer soi-même un tableau ni dépoussiérer la surface peinte,
- ✓ Dépoussiérer occasionnellement le bas du cadre avec une brosse douce.

En cas de dépose temporaire des tableaux :

- ✓ Lorsqu'ils ne sont pas exposés, les ranger verticalement, sans contact direct avec le mur ou le sol et les couvrir de papier bulle (bulles vers l'extérieur) pour les protéger de la poussière,
- ✓ Éviter de les superposer (à défaut, les stocker dos contre dos ou face contre face).

LA PRÉSENTATION DES TABLEAUX

La présentation des tableaux dans l'église peut être modifiée, d'un commun accord entre la commune propriétaire, le curé affectataire, et la conservation des Antiquités et Objets d'Art, chargée du contrôle scientifique et technique.

- Prévoir un système d'accrochage sécurisé et adapté à la taille du tableau,
- Isoler le tableau du mur et soulager son poids grâce à des pattes de fixation ou de soutien,
- Ne pas exposer la peinture à la lumière du soleil ou à une lumière de forte intensité,
- En cas de mise en valeur du tableau par un éclairage, préférer un éclairage LED à distance, idéalement avec détection de présence.

Les sacristies conservent une grande variété de vêtements et de linges liturgiques.
Parmi les plus couramment rencontrés :



Chasuble



Chape



Dalmatique



Ensemble liturgique avec une chasuble, une étole, un manipule, une bourse de corporal et un voile de calice



Conopée ou pavillon de tabernacle



Pavillon de ciboire



Bannière de procession



Bannière d'église

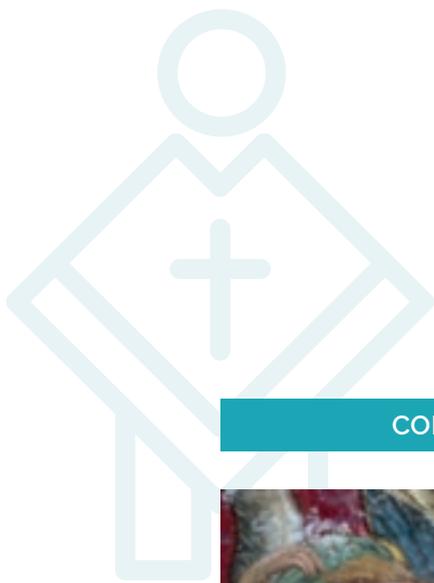


Dais de procession



Antependium ou devant d'autel

Les textiles sont des objets très fragiles, particulièrement sensibles à la lumière, l'humidité et la poussière. Ils craignent aussi les attaques d'insectes ou de rongeurs, ainsi que les mauvaises pratiques de manipulation ou de stockage.



COMMENT RECONNAÎTRE UN TEXTILE EN MAUVAIS ÉTAT ?



▲ *Détail de moisissures sur une bannière*

- Le tissu est empoussiéré,
- Le tissu et/ou ses broderies sont troués, déchirés, déformés ou présentent des signes de frottements,
- Présence de cernes blancs, de taches ou de moisissures liés à l'excès d'humidité,
- Présence de marques de grignotage, de déjections animales ou de cadavres d'insectes,
- Le tissu est décoloré ou jauni.

LES BONS GESTES



- ✓ Vérifier que le meuble de stockage est sain avant d'y ranger les textiles,
- ✓ Ranger de préférence les textiles à plat dans les tiroirs des chasubliers à l'abri de la lumière et de la poussière,
- ✓ Disposer des feuilles de papier de soie (pH neutre) sur les textiles pour les protéger de la poussière, et isoler le fond du tiroir avec du papier de soie ou un drap de coton préalablement lavé,
- ✓ Éviter les empilements et les plis trop importants,
- ✓ Suspendre dans une armoire les vêtements légers sur des cintres rembourrés et les protéger par une housse de coton préalablement lavée,
- ✓ Recouvrir d'une housse de coton propre les textiles de grand format ne pouvant être stockés dans un meuble (ex : bannières), pour les protéger de la lumière et de la poussière,
- ✓ Manipuler les textiles uniquement lorsque cela est nécessaire, de préférence en portant des gants de coton propres,
- ✓ Ne jamais laver soi-même ni donner à nettoyer les textiles anciens.

LA PRÉSENTATION DES TEXTILES

Les textiles n'ont pas vocation à être exposés. Ils peuvent être temporairement présentés dans l'église, à condition de :

- Les présenter sur des supports adaptés (mannequin, cintre rembourré, etc.),
- Ne pas utiliser d'éclairage trop intense et/ou trop proche et limiter la période d'exposition,
- Dans le cas d'une vitrine pérenne, prévoir de tourner et de remplacer le textile par un autre au bout d'un an.

LES ARTS GRAPHIQUES

Les arts graphiques désignent toute œuvre dont le support principal est le papier. De nature très variés, les arts graphiques conservés dans les sacristies concernent à la fois les livres, les archives, les dessins ou les gravures.



Canon d'autel



Missel



Gravure



Dessin

Le papier est par nature un support fragile et il est particulièrement sensible à la **lumière** et à l'**acidité de l'environnement**.

COMMENT RECONNAÎTRE UNE ŒUVRE GRAPHIQUE EN MAUVAIS ÉTAT ?

- Le papier a jauni et les couleurs ou les écritures ont pâli,
- Le papier présente des taches brunes, des auréoles ou des gondolements causés par l'humidité,
- Le papier présente des pliures, des déchirures ou des lacunes,
- Présence de petits trous dans le papier et de déjections laissées par des insectes.

LES BONS GESTES

- ✓ Ranger les livres verticalement (hormis les gros volumes préférant un rangement horizontal),
- ✓ Manipuler les œuvres graphiques avec précaution, de préférence en portant des gants de coton propres,
- ✓ Vérifier régulièrement les signes d'une infestation biologique (insectes, rongeurs, champignons),
- ✓ Ne jamais réparer soi-même les œuvres graphiques endommagées (ne jamais utiliser d'adhésif type scotch).

LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES GRAPHIQUES

Les œuvres graphiques encadrées peuvent être présentées dans l'église, à condition de :

- Prévoir un système d'accrochage sécurisé et adapté à la taille de l'œuvre, en évitant le contact direct avec le mur (utilisation de tasseau),
- Ne jamais exposer les œuvres graphiques à la lumière directe du soleil ou à une lumière de forte intensité.

LES ORGUES ET LES HARMONIUMS

Les églises peuvent contenir des instruments de musique remarquables allant du grand orgue à tuyaux, parfois posé sur une tribune, à l'harmonium, appelé parfois orgue expressif.



Orgue de tribune



Harmonium



Orgue de chœur

Les orgues et les harmoniums craignent avant tout la chaleur, la sécheresse, les variations importantes de température et d'hygrométrie, ainsi que la poussière.

COMMENT RECONNAÎTRE UN ORGUE OU UN HARMONIUM EN MAUVAIS ÉTAT ?

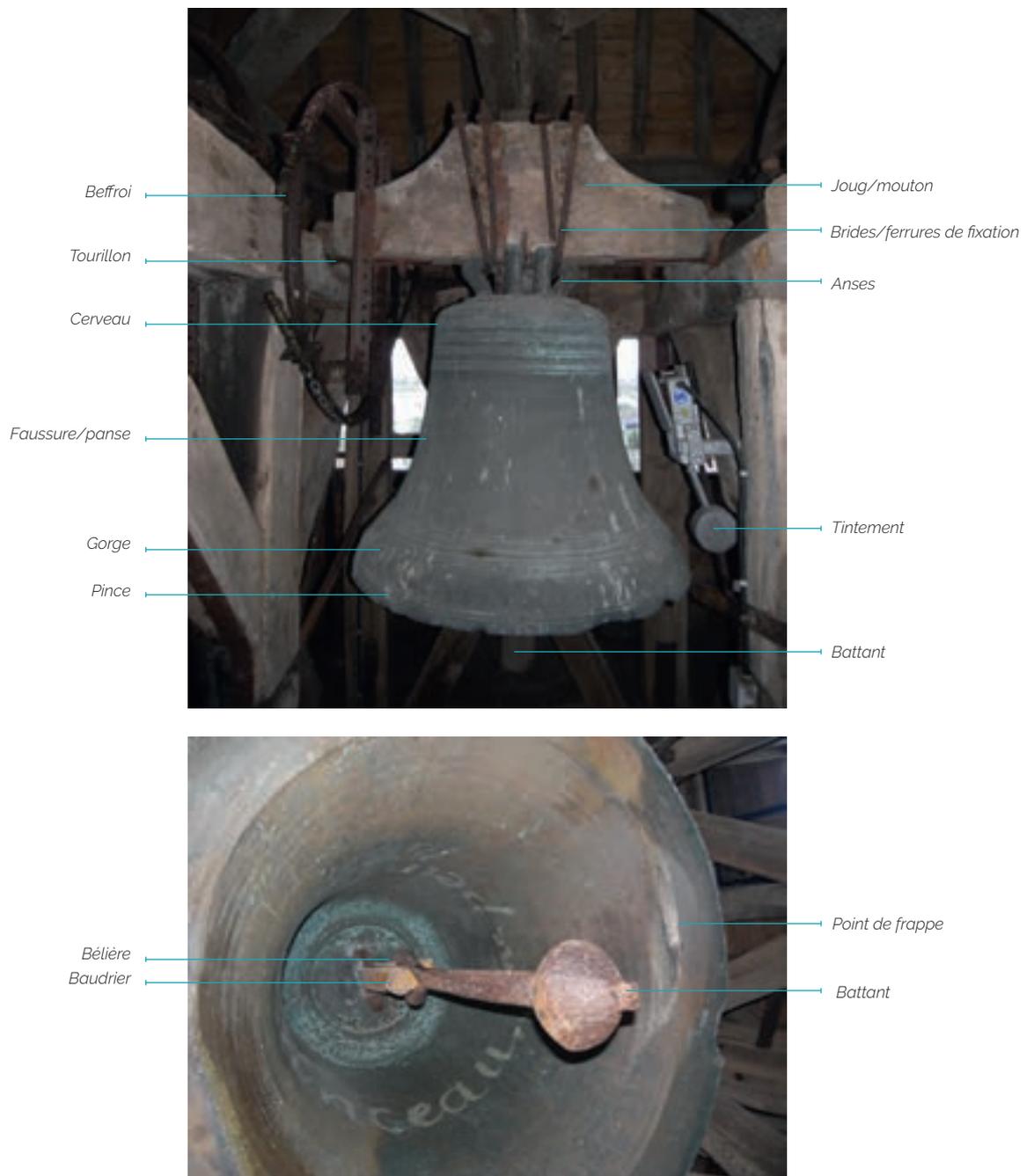
- Présence de traces d'insectes xylophages ou de moisissures sur les parties en bois,
- Empoussièrément important de l'intérieur de l'instrument,
- Présence de fuites d'air,
- Bruits importants de la mécanique quand l'instrument est joué,
- Manque de justesse des sons.

LES BONS GESTES

- ✓ En cas de travaux dans l'église, placer des protections pour éviter l'empoussièrément de l'instrument,
- ✓ Sécuriser l'accès et la mise en fonctionnement des instruments,
- ✓ S'assurer de l'entretien et de l'accord régulier de l'orgue par un facteur d'orgue (si possible avec un contrat d'entretien annuel).

LES CLOCHES

La cloche doit être considérée dans son ensemble : le beffroi, la cloche en bronze, le joug en bois et les éléments métalliques (ferrures de fixation, battant et dispositifs de mise à la volée et de tintement). Quelques éléments de vocabulaire :



L'usage régulier des cloches en fait des objets fragiles dont il faut vérifier fréquemment l'état de conservation.



COMMENT RECONNAÎTRE UNE CLOCHE EN MAUVAIS ÉTAT ?

- Les points de frappe de la cloche sont usés,
- Les anses de la cloche sont abimées,
- Les éléments métalliques sont corrodés,
- Le joug est fendu, fissuré ou moisi.

LES BONS GESTES

- ✓ Ne pas faire sonner une cloche dont l'état de conservation est critique
- ✓ Sécuriser l'accès au clocher et à la chambre des cloches
- ✓ Souscrire un contrat d'entretien annuel avec un campaniste (beffroi, nettoyage du clocher, contrôle du système d'automatisation, surveillance des cloches)

LA PRÉSENTATION DES CLOCHES



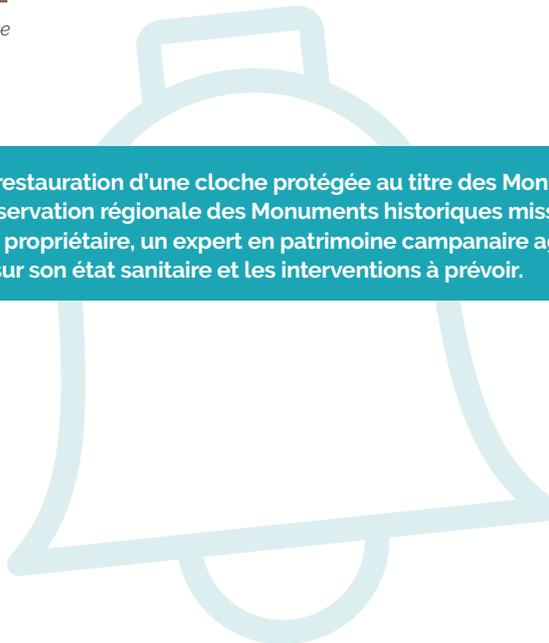
▲ Exemple de présentation d'une cloche dans l'église

Pour les cloches historiques qui ne peuvent plus remplir leur fonction, il est possible de les descendre du clocher et de les remplacer par des cloches neuves. Les anciennes cloches peuvent alors être présentées dans l'église. Elles seront exposées sur un socle ou suspendues dans l'église à l'aide d'un joug de présentation.

Pour les cloches protégées au titre des Monuments historiques, les anciens accessoires de la cloche (battant, joug) doivent être conservés.



Dans le cas d'une restauration d'une cloche protégée au titre des Monuments historiques, la conservation régionale des Monuments historiques missionne, pour le compte du propriétaire, un expert en patrimoine campanaire agréé afin de rendre un avis sur son état sanitaire et les interventions à prévoir.



Les objets en fer forgé dans l'église concernent essentiellement des clôtures ou des luminaires.



▲ Clôture de chœur



▲ Grille des fonts baptismaux



▲ Lustre

COMMENT RECONNAÎTRE UN OBJET DE FERRONNERIE EN MAUVAIS ÉTAT ?

- L'objet présente des marques de corrosion de couleur orange (rouille) ou des soulèvements,
- L'objet présente des traces blanchâtres de moisissure,
- Certaines parties de l'objet sont brisées, tordues ou manquantes.



Fer à hosties

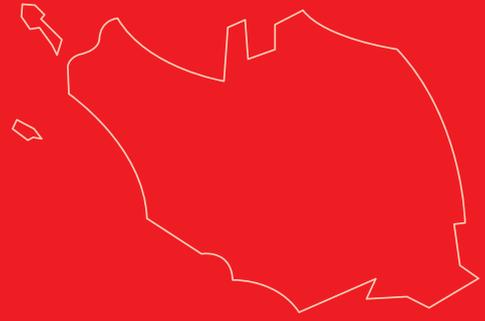
LES BONS GESTES

- ✓ Pour l'entretien régulier, dépoussiérer les objets avec un chiffon doux et sec, sans utiliser de produit d'entretien,
- ✓ Vérifier que les objets ne sont pas en contact avec de l'eau.





GUIDE DES BONNES PRATIQUES



GESTION DES ÉDIFICES RELIGIEUX ET DE LEUR MOBILIER

Service patrimoine et archéologie

Conservation des Antiquités et Objets d'Art

Conseil départemental de la Vendée, 2022

Conception : Augural / Strateo

Impression : Conseil départemental de la Vendée

Textes : Service patrimoine et archéologie / CAO85

Clichés : Service patrimoine et archéologie / CAO85
(sauf mention contraire), Mairie de Pouillé (couverture)

Bruno de la Pintièrre (dessins p. 10, 11 et 12,

Guillaume Marionneau (harmonium p. 63)

Relecture : CAUE, CDAS



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT